

BULLETIN
DES
SÉANCES DE L'ACADÉMIE
DE NIMES

ANNÉE 1899



NIMES

IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER
A. CHASTANIER, SUCCESSEUR

12 — RUE PRADIER — 12

1899

TABLE

FAITS ACADÉMIQUES

	Pages
Visites officielles du 1 ^{er} janvier.....	6
<i>M. Michel-Jaffard, membre non rési-</i> <i>dant, promu Officier de la Légion</i> <i>d'honneur..</i>	6-23
<i>M. O. Pannet, correspondant, nommé</i> <i>Chevalier du Mérite agricole.....</i>	6
Décès de <i>M. Jean-Adolphe Roux, cor-</i> <i>respondant à Paris</i>	6
<i>M. L. de Berluc Perussis, correspon-</i> <i>dant à Aix, et M. E.-A. Martel, cor-</i> <i>respondant à Paris, sont nommés</i> <i>membres honoraires</i>	6-23
<i>M. Bardon</i> est élu <i>président</i> pour l'an- née 1899.....	6
Allocutions de <i>MM. de Balincourt</i> et <i>Bardon</i>	7
<i>M. Maurin</i> est élu <i>vice-président</i> pour cette année	8
<i>M. Nadal</i> est élu <i>membre résidant</i> . — Son installation	8-13-16
Formation de Commissions. — Sont ad- jointes au bureau : FINANCES : <i>MM. de</i> <i>Balincourt, Barral, général Ber-</i> <i>trand</i> . — PUBLICATION ; <i>MM. Bondu-</i> <i>rand, Rocafort, abbé Delfour</i> . — CONCOURS : <i>MM. Fabre, de Balin-</i> <i>court, Ducros, Enjalbert, Jouve....</i>	8-39- 46-47-57-62-64-71
<i>M. le secrétaire</i> dépose les vingt-quatre envois de poésies pour le concours de 1898	8
Distribution du <i>Bulletin de 1898</i>	12

Circulaire ministérielle du 15 décembre 1898 (Commerce) relative à l'Exposition de 1900 : <i>Assistance publique et bienfaisance privée. — Conditions du travail industriel</i>	12-30
M. Robin, récemment élu correspondant, prend séance	13-16
M. Clauzel, secrétaire perpétuel, est nommé correspondant du Comité des Sociétés des Beaux Arts des départements	15-16-62
Approbation des comptes du trésorier.	16
M. Clauzel, rapporteur de la Commission de publication. — Conclusions adoptées.....	18
M. l'abbé François Durand est élu bibliothécaire-archiviste en remplacement de M. Maurin, devenu vice-président	20
M. Clauzel sur la succession Maumenet	22-27-29 32-33 39-45-62-72-74-83-84
Décès de M. Adolphe-Louis Moulin, secrétaire de la SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHATEAU-THIERRY	22
Circulaire relative à la création d'un SALON DE POÉSIE à Paris	22
Accusé de réception du <i>Bulletin de 1898</i> par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts	22
M. Ulysse Dumas est élu correspondant	23-26
Décès de M. Félix Faure, Président de la République. — Services religieux..	25
37 ^e Congrès des Sociétés savantes à Toulouse... ..	26-35-41
<i>Bi-millénaire de la bataille d'Aix et de la victoire de Marius sur les Ambro-Teutons</i>	27
L'Université de Toulouse sollicite l'échange des publications. — Adopté...	30
Exposition universelle de 1900.....	30
Circulaire ministérielle. — 23 ^e réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements (1899)	31

Décès de <i>M. Charles Bardon</i> , préfet des Alpes-Maritimes, frère de <i>M. le président A. Bardon</i>	34-38
SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU TARN.— CONCOURS.....	35
Renvoi du 8 au 15 avril de la séance réglementaire	35
<i>M. Antonio de Portugal de Faria</i> est élu <i>correspondant</i>	35
Deuil de <i>M. Maurin</i> (décès de son beau-frère).....	38
<i>M. Barré de Saint-Venant</i> , <i>correspondant</i> , nommé <i>Officier d'Académie</i>	38
Séance publique annuelle.....	39-41-43-50-51
Observation sur l'absence de Communications archéologiques	42-71
Monument ALPHONSE DAUDET à Nîmes	43
<i>M. Ernest Daudet</i> est nommé <i>membre honoraire</i>	43-44
66 ^e Session de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE (Congrès de Compiègne, 15 avril 1899)	45
Liste des donateurs d'objets antiques aux musées.....	47-61
<i>M. Raymond Février</i> , <i>membre non résidant</i> , obtient de l'Académie française une médaille de 500 francs pour son volume de poésies : <i>Au pays Cévenol</i>	57-61
<i>M. le général Bertrand</i> est délégué à la Commission du legs Boucher de Perthes (Année 1899)	58
<i>M. le général Bertrand</i> est nommé <i>membre de la Commission des Hospices</i>	61
<i>M. le docteur Malzac</i> , de Lasalle, est élu <i>correspondant</i>	62-63
Observations sur le personnel, les statuts et le règlement	62
Démission de <i>M. Antoine Chansroux</i> , <i>correspondant</i>	64
Distribution des <i>Mémoires de 1898</i>	71-80
Centenaire de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET DES ARTS CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD	71

LAMARTINE POÈTE LYRIQUE, par <i>M. Ernest Zyromski</i> , obtient de l'Académie française un prix de 1.000 francs.....	72
Décès de <i>M. Gustave Pelon</i> , membre non résidant	74
<i>M. Clavel</i> offre à ses confrères sa récente brochure : POUR LA PATRIE, L'AGRICULTURE, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE	76
Concours de l'ACADÉMIE DE METZ pour 1899-1900.....	76
38 ^e Congrès des Sociétés Savantes de Paris et des départements (5 juin 1900)	76
Vacances trimestrielles.....	78-79
<i>M. Darboux</i> , membre honoraire, est élevé au grade de <i>Commandeur de la Légion d'honneur</i>	80
Congrès international de numismatique à l'Exposition de 1900.....	80
Congrès international des traditions populaires (Paris, 1900).....	80
Exposition centennale rétrospective (en 1900) de la science et de l'industrie électrique	89
Circulaire n ^o 1 de la Direction des Beaux-Arts au sujet de la <i>session de 1900</i>	80
Allocution de <i>M. Bardon</i> après les vacances trimestrielles.....	82
<i>M. Rocafort</i> est nommé à Paris.....	82
<i>M. Clauzel</i> sur le legs <i>Sabatier</i>	84-104
Deuil de <i>M. Bruneton</i> , trésorier.....	89
<i>M. Gaston Griolet</i> est nommé membre honoraire	89-92
Vacance du siège de <i>M. Rocafort</i> , membre résidant, devenu membre non résidant	89-93-96
Décès de <i>M. Allmer</i> , membre honoraire	91
<i>M. Simon</i> . — Lettre de <i>M. Nicot</i> , commandant des médailles d'argent	92
28 ^e anniversaire de la SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES SCIENCES NATURELLES DE NIMES.	94
<i>Mgr Fuzet</i> est promu à l'archevêché de Rouen	95

<i>Mgr Fuzet et Mgr Fabre, correspondants, sont nommés membres honoraires.</i>	55
<i>M. Bardon invite l'Académie, de la part de M. Doze, à aller voir la dernière œuvre du peintre: Le Christ recevant sa famille dans le Ciel.</i>	95
<i>M. Bardon signale l'exposition, en juillet 1897, au centenaire de la SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE, de deux œuvres de nos compatriotes, Charles Natoire et Subleyras.</i>	95
<i>M. le colonel Robin, correspondant, est élu membre résidant en remplacement de M. Rocafort.</i>	96-104
<i>M. Bondurand communique une lettre relative à l'exposition de 1900. — Musée rétrospectif des Fêtes publiques et privées.</i>	96
Visites officielles du 1 ^{er} janvier 1900...	104
<i>M. Clauzel annonce le décès de M. Huguet, l'un des usufruitiers du legs Sabatier.</i>	104(84)

ARCHÉOLOGIE

<i>M. CARRIÈRE: Les donateurs d'objets antiques aux musées.</i>	52
<i>M. L'ABBÉ FRANÇOIS DURAND: Un coin du vieux sol nimois (Capitaine vigne) — Rapport.</i>	64
<i>M. U. DUMAS: Pierre sculptée, vestige d'un oppidum romain à Cornillon.</i>	84
<i>M. U. DUMAS: Tumuli de Baron et de Belvézet.</i>	84
<i>M. U. DUMAS: Médaille de Crispus trouvée à Brugetia.</i>	85
<i>M. CLAUZEL: Epitaphes.</i>	85
<i>M. CLAUZEL: Document n° 3291 du Corpus.</i>	85
<i>FR. SALLUSTIEN JOSEPH: Découvertes préhistoriques dans la grotte de Seynes, canton de Vézénobres.</i>	89

DROIT. — ÉCONOMIE POLITIQUE

M. CLAVEL: <i>Protection, libre échange, colonies, colonisation...</i>	8-23-35-40-47
M. BRUNETON: <i>Le musée social, fondation du comte de Chambrun</i>	11
M. JOUVE: <i>L'année législative. — Lois nouvelles de 1898</i>	37
M. BARDON: <i>Le meilleur impôt d'après Socrate</i>	39-43-51

HISTOIRE

M. MAURIN: <i>Les villes antiques de la Narbonnaise. — Marseille</i>	24
M. DE CASTELNAU: <i>Un gentilhomme de province aux armées et à la Cour de Louis XV et de Louis XVI, d'après sa correspondance</i>	33
M. BONDURAND: <i>Un incunable imprimé à Uzès</i>	58
M. BARDON: <i>Biographie de l'abbé Bois-sier de Sauvages (abbé de Broves) — Rapport</i>	68
M. BARDON: <i>Cinquante lettres inédites du roi Charles VI concernant la sénéchaussée de Nîmes</i>	75
M. L'ABBÉ GOIFFON: <i>La fondation de la collégiale de Beaucaire</i>	78
M. DE BALINCOURT: <i>Jehan le Forestier, seigneur de Vauvert (1464-1494)</i>	86
M. BONDURAND: <i>Le buste de Léon Alègre à Bagnols-sur-Cèze</i>	86
M. LE COLONEL ROBIN: <i>La mort de Mokrani</i>	90
M. BONDURAND: <i>L'appel des consuls de Saint-Quentin en 1377</i>	90
M. MAURIN: <i>Les états de service d'un soldat de la République</i>	104

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS

M. DE BALINCOURT: <i>Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1898</i>	39-43-51
--	----------

M. CLAUZEL : <i>Natoire, peintre Nimois, et sa famille</i>	62
M. CLAUZEL : <i>Les correspondants de Jules Canonge</i>	74-77-78
M. L'ABBÉ DELFOUR : <i>Taine considéré comme critique littéraire</i>	104

MÉDECINE

M. BONDURAND : <i>La peste à Lasalle (D^r Malzac). — Rapport</i>	58
--	----

PÉDAGOGIE

M. L'ABBÉ DELFOUR : <i>Pour le baccalauréat</i>	21
M. L'ABBÉ FERRY : <i>De l'utilité de la langue grecque dans le programme de l'enseignement classique</i>	33-39-56
M. ROCAFORT : <i>Contre le grec, pour le latin</i>	33
M. ROCAFORT : <i>La formation pédagogique dans l'Université</i>	60

POÉSIE

M. A. DUCROS : <i>Confiteor, à Louis Roumieux (1860)</i>	29-39-52
M. ENJALBERT : <i>Rapport sur le concours de 1898 (Poésie)</i>	39-47-52
M. RAYMOND FÉVRIER : <i>La mort d'un sage. — L'extase de l'âme. — Le chasseur — La baigneuse. — Seuls sur la mer</i>	39-41-56
M. A. BIGOT : <i>Lou capélan et si dos fiyo</i>	39-43-50-56
M. MAZEL : <i>Vive le printemps. — Dormis. Mignoto (M. Louis Bard). — Rapport</i>	60
M. A. DUCROS : <i>En Afrique</i>	93
M. MAZEL : <i>Un félibre nimois. — Quelques notes sur l'œuvre poétique de M. Louis Bard</i>	93
M. L'ABBÉ ROUX : <i>L'automne. — Les</i>	

<i>premiers lilas. — Le commandant Marchand. — Sonnet à Coppée.....</i>	93
M. G. FABRE : <i>Les rêves du foyer — Œuvres posthumes de A. Bigot (Rapport)</i>	98
M. BARDON : <i>Béluqueto, poésies patoises de M. Albert Roux (Rapport)....</i>	100
M. L'ABBÉ ROUX : <i>A Monsieur D....., médecin (sonnet)</i>	101

SCIENCES

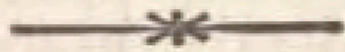
M. LE GÉNÉRAL BERTRAND : <i>Tir de l'infanterie aux grandes distances. — La rasance des terrains avec le clip-somètre, par le lieutenant d'André. — Rapport</i>	21
M. LAVERGNE : <i>L'automobilisme....</i>	98

VOYAGES

M. ROCAFORT : <i>Dans les Alpes françaises; de Grenoble à Genève</i>	73
M. SIMON : <i>Relation d'un voyage d'Anduze à Amsterdam (1770)....</i>	104



BULLETIN
DES
SÉANCES DE L'ACADÉMIE DE NIMES



Séance du 14 janvier 1899.

Présents : MM. le comte de Balincourt, *président* ; Bondurand, Clavel, Mazel, abbé Goiffon, Grotz, Gustave Fabre, Bardon, Ducros, Bruneton, Enjalbert, Reinaud, Allard, Daudet, abbé François Durand, Rocafort, Barral, Maruéjol, abbé Delfour, Delamare, général Bertrand, Jouve, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 31 décembre 1898, est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques que les Sociétés correspondantes ont fait parvenir depuis la dernière séance.

Il offre, de la part des auteurs, les hommages suivants :

M. LE DOCTEUR CHERVIN : *Les légendes de l'histoire. — Démosthène était-il bègue ?*

GUSTAVE CABANÈS : *Catalogue des végétaux ligneux plantés dans les endroits publics de la ville de Nimes.*

GALIEN MINGAUD : *Rapport sur les travaux*

de la Société (D'ETUDE DES SCIENCES NATURELLES DE NIMES) pendant l'année 1898.

L. DE BERLUC PERUSSIS : *La Patrie et la Matrie.*

M. *le président* rend compte sommairement des visites officielles du 1^{er} janvier.

M. *le secrétaire* mentionne avec satisfaction les distinctions honorifiques accordées à des membres de la Compagnie à l'occasion du nouvel an.

M. *Michel-Jaffard*, premier président de la Cour d'appel d'Aix, *membre non résidant*, a été promu *Officier de la Légion d'honneur*.

M. *O. Pannet*, *correspondant*, a été nommé *Chevalier du mérite agricole*.

M. *le secrétaire* annonce avec regrets le décès, survenu à Paris, le mercredi 11 janvier courant, de M. *Jean-Adolphe Roux*, *correspondant* depuis le 16 janvier 1897. M. *Roux*, qui se plaisait à se dire et à se faire appeler *Un vieux nimois*, était un poète délicat. Il avait fait hommage à la Compagnie de ses œuvres en trois volumes, toutes inspirées par l'amour de la famille, de la patrie et notamment du sol natal. L'Académie s'associe aux regrets exprimés par son secrétaire qui en insérera l'expression au procès-verbal.

Sur la proposition de M. *le secrétaire*, à la suite d'événements et de circonstances qu'il fait connaître, l'Académie décerne à deux très anciens *membres correspondants*, à raison de leurs titres particuliers à l'estime des savants et de leur vieille et dévouée fidélité à la Compagnie, le titre de *membres honoraires*. Ce sont MM. *L. de Berluc Perussis*, d'Aix, et *E.-A. Martel*, avocat, à Paris. (Art. 9 du règlement)

Conformément aux dispositions de l'article 29 du règlement, l'Académie doit procéder à l'élection des membres annuels de son bureau.

Le scrutin auquel il est procédé pour la présidence donne, sur 23 votants, 22 suffrages à M. *Bardon* avec un bulletin blanc.

M. *de Balincourt* ayant proclamé M. *Bar-*

don président pour l'année 1899, prononce, avant de lui céder le fauteuil, une courte allocution. Il témoigne à l'Académie sa reconnaissance et ses remerciements. Ses fonctions, dit-il, n'ont pas été pénibles à cause de la bienveillance de ses confrères. Il avait, en s'asseyant à cette place, fait le vœu de passer une année tranquille. Il est heureux d'être arrivé sans encombre au terme de son mandat. Il souhaite de trouver l'an prochain, à cette table, tous ses bons et chers confrères.

M. *Bardon*, qui le remplace au fauteuil présidentiel, s'exprime ainsi :

« MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

» Vous venez de me confier le drapeau de notre Compagnie ; je ferai tout mon possible pour vous le remettre intact dans un an. S'il suffisait d'aimer l'Académie avec passion pour la servir avec éclat, je serais bien rassuré ; mais il faut d'autres qualités que je n'ai pas. Je compte pour y suppléer sur votre sympathique concours, et je suis convaincu qu'après m'avoir imposé des devoirs, vous m'aidez tous à bien les remplir. — Monsieur et cher prédécesseur, nous connaissions depuis longtemps vos éminentes qualités ; vous avez pourtant dépassé toutes nos prévisions ; vous fûtes un président comme les immortels les rêvent. Vous avez su garder l'effectif de la Compagnie au complet, et ce que la Providence ne vous avait pas toujours permis sur le champ de bataille, lorsque vous commandiez courageusement votre escadron, vous avez su le réaliser dans une autre sphère. Mars vous fut moins attaché que Minerve. Ah ! Messieurs, puisse ma présidence vous être aussi favorable, puissent tous les jours en être marqués d'une pierre blanche, *alboque dies notanda lapillo* !

» Il y a pourtant quelques points noirs à l'horizon ; le fisc lui-même voudrait rogner le legs

qu'on vous fit il y a un quart de siècle. Le publicain que vous venez de mettre à votre tête s'inspirera pour la sauvegarde de vos intérêts d'une vieille maxime de droit : *fiscus post omnes*. Reprenons donc sans crainte nos conversations instructives et la lecture de nos sérieuses études. Encore une fois, Messieurs, merci. »

Le scrutin est ouvert pour la désignation du *vice-président*. M. Maurin obtient 23 voix. Il est déclaré élu.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un *membre résidant*. M. Nadal, *premier président de la Cour d'appel de Nîmes*, est élu par l'unanimité des 23 votants, en remplacement de M. Fernand Verdier passé dans la classe des *membres honoraires*.

Il est procédé à la formation de Commissions diverses.

Pour la *Commission des finances*, sont adjoints au bureau : MM. de Balincourt, Barral et général Bertrand.

La *Commission de publication* comprendra, outre le bureau, MM. Bondurand, Rocafort et abbé Delfour.

M. le secrétaire annonce que 24 envois de poésies ont eu lieu dans les délais réglementaires pour le *Concours de 1898*. La *Commission du concours* sera composée, outre le bureau, de MM. Fabre, de Balincourt, Ducros, Enjalbert et Jouve.

On passe aux lectures annoncées.

M. Clavel entretient de nouveau l'Académie des questions de *Protection, libre-échange*, qu'il a traitées il y a quelques années.

« Depuis lors, dit-il, les discussions de notre Parlement, les récriminations persistantes, quoique adoucies, des libre-échangistes, l'application des tarifs de douanes pendant sept ans, la suppression du droit sur les blés pendant deux mois en 1898, et leurs effets, m'ont paru mériter un nouvel examen de ces questions.

» Au cours de l'année qui vient de finir, se sont, en outre, produits, en Amérique et en Europe, des faits et manifestations troublants, tragiques, douloureux, dignes d'être médités, de nature à exercer une grande influence sur les relations commerciales et sur l'avenir des nations, et dont notre pays a été là un témoin impuissant et attristé, ici une partie menacée et frémissante... »

Après avoir résumé les considérations et arguments invoqués en faveur de la doctrine libre-échangiste, il s'attache à démontrer que si elle est séduisante, inattaquable scientifiquement et en théorie, il n'en est pas de même dans la pratique.

« Avec la liberté absolue des échanges, chaque pays devrait renoncer à produire les objets qu'un autre livrerait meilleurs et meilleur marché. Or les objets qu'un pays devrait alors demander au pays qui les produirait seraient parfois des objets de première nécessité dont il ne pourrait se passer : céréales pour son alimentation ; houilles, fer, pour son industrie ; navires, pour étendre ou protéger son commerce ; armes, munitions pour sa défense. Est-il possible de laisser à l'étranger, à une nation qui sera peut-être un jour une ennemie, le soin de nous vendre ces objets et de nous mettre ainsi à sa discrétion ?

» Parce que la Russie, l'Australie, la République argentine, les Etats-Unis, produisent le blé à meilleur marché que la France, faut-il renoncer à la culture du blé ? Que deviendraient les millions de propriétaires, de fermiers, d'ouvriers, d'employés et leurs familles qui vivent de cette culture ? Et si une guerre maritime survenait ? si la récolte manquait ou était mauvaise dans les pays producteurs ?

» Les faits donnent, parfois, des démentis à la théorie. Ainsi, depuis l'application des tarifs douaniers au blé, le prix du blé a plutôt diminué ; la suspension du droit pendant les mois de mai et juin 1898 n'a profité qu'aux producteurs étrangers et aux spéculateurs ;

en Allemagne et en Autriche où le droit a été maintenu, on a payé le pain moins cher et le Trésor a encaissé d'importantes recettes.

» Malgré les tarifs de douane, le rendement des impôts, les recettes des chemins de fer, donnent chaque année, depuis 1892, d'importantes plus-values ; le mouvement du portefeuille commercial de la Banque de France et des principaux établissements de crédit s'accroît sans cesse ; il n'est pas d'emprunt d'Etat étranger qui ne trouve de prêteurs et pas d'émission de titres étrangers qui ne trouve des souscripteurs en France ; ainsi tout porte à croire que notre pays n'est pas encore appauvri, malgré des charges énormes qu'il serait temps de diminuer.»

M. *Clavel* établit ensuite que toutes les nations, sans exception, frappent de droits les produits étrangers et retirent de ces droits des revenus considérables qui, pour les Etats-Unis, dans ce dernier exercice, n'ont pas été moindres de 750 millions !

« Même chez nous, les ennemis les plus résolus de droits en faveur de l'Agriculture n'hésitent pas à en solliciter pour les industries qui les intéressent. Cette inconséquence, inévitable, est la condamnation de la liberté absolue des échanges.

» Que demandent, si on les presse, les libre-échangistes ? L'entrée en franchise partout, ce qui serait réellement le libre-échange ? Ils s'en gardent bien ; ils se bornent à demander le retour aux traités de commerce, comme en 1860. Mais qu'est-ce qu'un traité de commerce entre deux nations, sinon le résultat d'un accord entre elles pour l'établissement de tarifs auxquels elles se soumettent réciproquement ? Si ce n'est pas là de la protection, rien n'y ressemble davantage. »

M. *Clavel* estime cependant que si l'on veut encourager certaines cultures ou certaines industries autres que celles donnant des produits pour lesquels nous ne pouvons pas être à la merci de l'étranger, les encouragements

doivent être modérés, temporaires, avoir pour but de mettre ce pays en mesure de perfectionner son outillage, d'améliorer ses procédés de culture ou de fabrication, et de lutter, au bout de quelque temps, en vendant aux mêmes prix, ou à des prix très-peu inférieurs, contre la concurrence étrangère.

« Les droits établis par les tarifs douaniers ou fiscaux ne sont, d'ailleurs, que la compensation de l'infériorité du prix de la main-d'œuvre chez nos concurrents, des charges que supportent nos producteurs, des avantages (sécurité, facilités des communications, etc.), dont les étrangers profitent comme nous, et ainsi les principes de la justice ne sont pas violés.

» En résumé, l'application du libre-échange vrai est impossible, s'il n'y a pas réciprocité, et toutes les nations ont établi et font payer des droits de douane. Jamais nation ne consentira à être dupe au point de recevoir en franchise les produits d'un pays qui ne lui garantira pas les mêmes avantages. Il ne sera applicable que le jour où tous les peuples, devenus amis, s'entendront, supprimeront toutes les barrières, sous quelque forme qu'elles se présentent : prohibition, tarifs, primes, subventions, etc.

» Nous n'en sommes pas là ; nous n'atteindrons pas de longtemps, hélas ! cet idéal. »

M. *Bruneton* donne connaissance de son étude sur *Le Musée social, fondation du comte de Chambrun*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 28 janvier 1899.

Présents : MM. Bardon, *président* ; Doze, Bondurand, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, marquis de Valfons, Bruneton, Reinaud, Allard, Rocafort, Carrière, abbé Delfour, général Bertrand, Jouve, Nadal, *membres résidants* ; colonel Robin, *correspondant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 14 janvier est lu et adopté.

Distribution est faite aux membres présents du *Bulletin de 1898*.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes, arrivées dans la dernière quinzaine.

Il fait, au nom des auteurs, hommage des ouvrages suivants :

ALEXANDRE DUCROS : *Les étrivières*, avec cette mention : *Exemplaire imprimé spécialement pour l'ACADÉMIE DE NIMES*.

JACQUES ROCAFORT : *L'éducation morale au Lycée*.

M. le *secrétaire* donne connaissance d'une circulaire du 15 décembre 1898, adressée par le bureau de la 1^{re} section du Comité d'admission de la classe 112 (Ministère du commerce. — Exposition universelle de 1900. — Direction générale de l'exploitation. — Section française. — Groupe XVI. — *Assistance publique et bienfaisance privée ; Exposition rétrospective*). M. le *secrétaire* appelle l'attention de la

Compagnie sur l'avant-dernier paragraphe de cette circulaire :

« La Commission vous serait très obligée de
» lui faire connaître le plus tôt possible le con-
» cours que vous pourrez lui apporter, car la
» Direction générale de l'Exposition a fixé au
» 1^{er} février 1899 la dernière limite des ad-
» missions ». Le retard avec lequel arrive
cette demande ne permettrait pas d'y satis-
faire si l'objet en question rentrait dans les
attributions et les études de la Compagnie.

M. *le président* salue MM. *Nadal* et *Robin*,
nouvellement élus, qui prennent séance. Il
prononce l'allocution suivante :

« MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT
ET CHER CONFRÈRE,

» Les personnes qui ont eu le bonheur
d'assister aux diverses allocutions prononcées
par vous en maintes circonstances, celles qui
récemment lors de votre installation ont en-
tendu votre discours plein d'élégance, de dis-
tinction et de délicatesse n'auront pas été
surprises de l'empressement de l'Académie de
Nîmes à vous offrir le premier fauteuil qui
soit devenu vacant. En l'acceptant sans façon
vous avez compris le mobile de notre con-
duite. L'Académie s'était toujours sentie si
honorée de compter parmi ses membres le
représentant le plus élevé de l'ordre judiciaire
à Nîmes qu'elle avait hâte de renouer des
traditions bi-séculaires. Ouvrons les plus an-
ciens registres de ses archives, celui où il y a
son acte de naissance, vous verrez que sur
quatorze membres assistant à sa première
réunion, le 28 mars 1682, il y avait 4 conseil-
lers au présidial, 6 avocats et le procureur du
roi, et lorsqu'on choisit le président (on disait
alors le directeur), toutes les voix se portèrent
sur un magistrat, de Labaume, nom qui
devait figurer sur notre annuaire presque jus-
qu'à nos jours.

» Pendant cent ans, et à la veille de la chu-
te de l'ancien régime, le Directeur de notre

Compagnie avait toujours à ses côtés l'élite de la magistrature locale. Je m'abstiendrai de vous citer les noms des hauts magistrats dont s'honorait la Compagnie au moment de sa suppression en 1793.

» La Compagnie fut rétablie en 1800. Mais on lui imposa des lisières. Le Préfet voulait bien voir renaître l'Académie, mais avec un changement de nom.

» Les survivants de la tourmente révolutionnaire acceptèrent l'étiquette de *Lycée du Gard* ; ils espéraient que cette tutelle prendrait vite fin. Et, en effet, Gamon, président de la Cour lisait en mai 1813 son poème sur *La mort* devant l'*Académie du Gard*.

» Après trois ans (non de mort, mais de léthargie), l'Académie reprenait ses séances en 1816. A partir de cette époque, vous trouverez dans chacun des volumes de nos mémoires les traits brillants de la colloboration de vos prédécesseurs aux travaux de l'Académie. Voici de Cassagnoles, voilà le baron de Daunant, son successeur, reçu membre de l'Académie en 1842. En 1848, il renonce à un titre qu'il regarde comme incompatible avec la fidélité de ses souvenirs, mais il restera académicien pendant vingt ans au moins.

» Le gouvernement provisoire de 1848 appela à la première présidence de la cour Emile Teulon ; celui-là appartenait à la Compagnie depuis 27 ans, il en était presque le doyen, puisque à la séance publique du 8 septembre 1822 il avait lu quelques scènes de sa tragédie d'Henri III ; en avril 1870, il nous traduisit la fable de Phaéton. Hélas ! le char de l'Etat allait encore plus mal que celui du Soleil.

» Au moment où la guerre éclata, notre Compagnie avait pour président Gaston-Goirand de Labaume, qui faisait partie de l'Académie depuis 40 ans et avait été président de la Cour de 1863 à 1868. Lorsque les exigences de la limite d'âge l'obligèrent à descendre de son siège, l'Académie s'empressa de recevoir son

successeur, M. Gouazé, qui est encore des nôtres. Dans la séance publique du 28 mai 1870, M. de Clausonne s'exprimait en ces termes :

« La nomination de M. Gouazé au premier » poste de la magistrature de notre pays a été » trop goûtée pour que celle plus modeste » que nous avons ajoutée ne soit pas égale- » ment bien vue, et que l'approbation publi- » que nous fasse défaut lorsque nous nous » assurons le concours de connaissances aussi » solides et d'un esprit aussi distingué. »

» C'est par les mêmes mots que je terminerai mon compliment de bienvenue ; vous nous aiderez à continuer les traditions et au plaisir de vous voir parmi nous s'adjoindra celui de vous entendre. »

» MON COLONEL ET CHER CONFRÈRE,

» A vous aussi, je dois au nom de la Compagnie vous exprimer toute sa joie. Né à Saint-Omer, vous n'avez jamais perdu l'espoir de retourner dans le pays natal, et vous n'avez voulu accepter que le titre de *correspondant* ; mais soyez persuadé que si vos désirs se modifiaient, nous nous empresserions de vous attacher à nous par des liens plus étroits.

» Dès aujourd'hui nous comptons sur votre collaboration ; vous ajouterez de nouvelles pages à vos intéressants récits sur la conquête de l'Algérie ; en parlant de l'Afrique et de notre armée, vous ferez nos délices.

» Enfin, Messieurs, j'ai encore un compliment à adresser à notre secrétaire perpétuel.

» M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts l'a nommé membre correspondant du Comité des sociétés départementales des Beaux-Arts.

» Ce comité n'existe que depuis une vingtaine d'années ; il examine les travaux envoyés par les délégués des Sociétés savantes, décide quels sont les mémoires qui seront imprimés dans le compte rendu annuel.

» Le Ministre a voulu montrer l'estime qu'il faisait des études publiées sur Poise, sur Duprato, sur Natoire.

» Mais je m'arrête, Messieurs, je ne veux pas abuser des droits que confère la présidence, de cette présidence qui m'effrayait et à laquelle je trouve dès à présent bien du charme, puisqu'elle me procure le plaisir de souhaiter aux uns la plus cordiale bienvenue, et de féliciter les autres des distinctions honorifiques qui leur sont octroyées ».

M. *Nadal* remercie M. *le président* de ses paroles flatteuses et l'Académie, qui compte plus de 200 ans d'existence, de l'honneur qu'elle lui a fait. La tradition, dit-il, ne comporte pas ici, comme à l'Académie française, des discours de réception. C'est heureux pour M. le président, qui aurait eu quelque embarras à louer le récipiendaire, et pour celui-ci qui en aurait éprouvé à lui répondre. Le principal titre du nouvel élu est dans une vieille tradition qu'on a voulu respecter. M. *Nadal* rapporte tout l'honneur fait en sa personne à la Compagnie judiciaire dont il est récemment devenu le chef. C'est en son nom encore et surtout qu'il remercie. Il remplacera mal ses prédécesseurs. Mais il aime les lettres. Il sera assidu aux séances. Quand ses devoirs ou le hasard lui fourniront un sujet intéressant, il se fera un plaisir d'apporter à ses nouveaux confrères le fruit de ses méditations et le résultat de son travail. Son élection est un lien nouveau qui l'attache définitivement à la ville de Nîmes.

M. *le colonel Robin* remercie à son tour.

M. *Clauzel* également exprime à M. *le président* toute sa gratitude. Il dit que c'est uniquement la Compagnie qui est honorée en son *secrétaire perpétuel*, pour les études qu'elle a provoquées de lui et lui a inspirées.

M. *Clauzet*, rapporteur, rend compte de la réunion de la *Commission de comptabilité*. Cette Commission s'est réunie ce jour même,

à cinq heures de relevée. Etaient présents :
MM. *Bardon, Maurin, Clauzel, Daudet, Bruneton, de Balincourt, Barral, général Bertrand*. Les comptes présentés par M. le trésorier se résument de la manière suivante :

Exercice 1898, arrêté au 31 décembre

Recettes.....	4.884 85
Dépenses.....	3.507 90
	<hr/>
Excédent actif.....	1.376 95
	<hr/> <hr/>

Qui se compose de

Compte courant Arnaud-Gaidan....	1.072 65
Encaisse chez le trésorier.....	253 80
Jetons.....	50 50
	<hr/>
	1.376 95
	<hr/> <hr/>

Détail des Recettes

34 cotisations (résidants).....	1.020 »
7 — (non résidants).....	105 »
4 correspondants.....	40 »
2 diplômes.....	20 »
Subvention municipale.....	500 »
— départementale.....	600 »
Vente de volumes.....	2 50
Remboursement de médailles.....	42 90
Agio.....	41 55
Report de 1897.....	2.512 90
	<hr/>
	fr. 4.884 85
	<hr/> <hr/>

Détail des Dépenses

388 jetons de présence.....	194 »
Compte de Gervais.....	226 50
— de Chautard.....	100 »
— de Fourgeaud.....	10 »
— de Chastanier.....	2 333 25
— de Bonnet.....	104 70
— de Margraf.....	88 50
Médailles d'argent et de cuivre....	40 50
Frais de la séance publique....	43 95
<i>Annales du Midi</i>	12 »
<i>Revue du Midi</i> ..	10 »
Contributions, mainmorte.....	30 75
Compté à M. Roger pour M ^{me} Bigot	300 »
Timbres et affranchissement....	13 75
	<hr/>
	fr. 3.507 90
	<hr/>

M. *Bruneton*, trésorier, donne quelques détails et explications sur les chiffres ci-dessus.

Les comptes ayant été examinés avec pièces et observations à l'appui, le rapporteur, à suite des précisions fournies par le trésorier, en propose l'approbation, suivant la décision de la Commission.

L'Académie vote cette approbation à l'unanimité, moins la voix du trésorier, qui s'abstient, en conformité de l'article 40 du règlement. Sur la motion de M. *le président*, elle adresse ses remerciements et ses félicitations à M. *Bruneton*, trésorier récemment en fonctions.

M. *Clauzel*, rapporteur de la *Commission de publication*, indique les résolutions arrêtées par elle, dans la séance de l'après-midi (cinq heures et demie du soir), où étaient présents : MM. *Bardon*, *Maurin*, *Clauzel*, *Daudet*, *Bondurand*, *abbé Delfour*. Conformément à ces propositions, l'Académie désigne

les matières suivantes pour le volume des *Mémoires de 1898* :

PIÈCES LIMINAIRES

Un académicien militaire au siècle dernier, le major de Brueys d'Aigalliers (1743-1806) discours d'ouverture, par M. le comte E. DE BALINCOURT, président.

Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1897, par M. le pasteur GUSTAVE FABRE, président sortant.

Les Urnes de Nemrod, poésie, par M. A. DUCROS, membre résidant.

La jeunesse contemporaine à la recherche d'un idéal, par M. J. ROCAFORT, membre résidant.

Devant la mer, poésie, par M. R. FÉVRIER, membre non résidant.

Lou Rinar et li Rasin, fable patoise, imitée de La Fontaine, œuvre posthume de M. A. BIGOT, membre résidant.

DROIT ET ÉCONOMIE POLITIQUE

L'année législative. — Lois nouvelles de 1898, par M. MICHEL JOUVE, membre résidant.

HISTOIRE ET HISTOIRE LOCALE

Les Criées d'Aramon, texte en langue d'oc de 1522 (1523), publié par M. E. BONDURAND, membre résidant.

Un nimois célèbre, Jean de Varanda et sa famille, d'après les documents originaux inédits, par M. PROSPER FALGAIROLLE, membre non résidant.

Notre-Dame de Vauvert. — Le Pèlerinage, la Paroisse, par M. l'abbé E. BOUISSON, membre non résidant.

Les villes de la Narbonnaise. — Marseille, par M. GEORGES MAURIN, membre résidant.

HYGIÈNE ET MÉDECINE

Les plantes et la santé, par M. le docteur BARRAL, membre résidant.

LITTÉRATURE ET VOYAGES

En vacances ! par M. PAUL CLAUZEL, secrétaire perpétuel.

Essai biographique et littéraire sur M. le chanoine Delacroix, par M. LOUIS BASCOUL, correspondant.

Un prédicateur du XV^e siècle, Olivier Maillard, par M. le chanoine JULIEN, membre résidant.

Quinze lettres de Florian, communiquées par M. E. BENOIT-GERMAIN, membre résidant.

PÉDAGOGIE

Pour le baccalauréat, par M. l'abbé C. DELFOUR, membre résidant.

Un projet de réforme de l'enseignement secondaire, par M. J. ROCAFORT, membre résidant.

La formation pédagogique dans l'Université, par M. J. ROCAFORT, membre résidant.

De l'utilité de la langue grecque dans le programme de l'enseignement classique, par M. le chanoine FERRY, membre résidant.

SCIENCES

A propos du « Tir de l'infanterie aux grandes distances. — La rasance des terrains » avec le clipsomètre du lieutenant d'André du 100^e régiment d'infanterie », par M. le général BERTRAND, membre résidant.

Le phonographe et ses dérivés dans leurs applications récentes, par M. GÉRARD LAVERGNE, membre résidant.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un bibliothécaire-archiviste, en remplacement de M. Maurin devenu vice-président. Le scrutin

donne l'unanimité des voix à M. l'abbé François Durand.

On passe aux lectures annoncées.

M. le général Bertrand rend compte de l'ouvrage offert par M. le lieutenant d'André et qui a pour titre : *Tir de l'infanterie, etc.*

L'Académie, vu l'importance et l'intérêt de ce travail, en décide l'insertion au volume en cours d'impression.

M. l'abbé Delfour donne enfin connaissance de son étude *Pour le baccalauréat.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 11 février 1899.

Présents : MM. Bardon, *président* ; Doze, Bondurand, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, marquis de Valfons, de Curières de Castelnaud, Bruneton, Enjalbert, Reinaud, Allard, Daudet, abbé François Durand, Rocafort, Barral, Carrière, abbé Delfour, Delamare, général Bertrand, Lavergne, Nadal, *membres résidants* ; colonel Robin, *correspondant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques reçues des Sociétés correspondantes dans la dernière quinzaine.

M. le *secrétaire* annonce que la mise en vente sur adjudication des immeubles dépendant de la *succession Maumenet* est fixée au mardi 7 mars prochain, à 10 heures du matin, par devant M^e A. Bellot, notaire à Nîmes.

Il communique l'avis du décès de M. Louis Adolphe Moulin, *secrétaire* de la SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHATEAU-THIERRY.

M. le *secrétaire* donne connaissance d'une circulaire adressée de Paris, le 27 janvier 1899, par le Comité d'organisation (M. André Briet, publiciste, *président*, 61, rue Custine) d'un SALON DE POÉSIE, créé à côté des salons de peinture et de sculpture.

Il transmet l'accusé de réception avec remerciements du *Ministère de l'Instruction publi-*

que et des Beaux-Arts (Beaux-Arts) relatif à l'envoi du *Bulletin de 1898*.

Il fait part des bien vifs remerciements et meilleurs souvenirs de M. Michel-Jaffard, premier président de la Cour d'appel d'Aix, en réponse aux félicitations qu'il avait reçues de la Compagnie à suite de sa promotion au grade d'Officier de la Légion d'honneur.

Lecture est donnée par M. le secrétaire de la lettre en date d'Aix, 1^{er} février 1899, par laquelle M. L. de Berluc Perussis exprime sa gratitude pour le titre de *membre honoraire* que l'Académie lui a récemment concédé.

Par lettre de Paris (8 février courant), M. E. A. Martel remercie également la Compagnie qui lui a récemment décerné l'honorariat en échange de son ancien titre de *correspondant*. Il a joint à sa lettre « un numéro du *Journal officiel* qui enregistre la promesse du gouvernement de s'intéresser dans un avenir plus ou moins rapproché à ses travaux souterrains ». (Chambre des Députés. — Séance du 30 janvier 1899.)

L'ordre du jour appelle l'élection d'un *correspondant*. Le scrutin nomme à l'unanimité M. Ulysse Dumas, archéologue, de Baron (Gard).

On passe aux lectures annoncées.

Comme introduction à son travail sur *Les colonies et la colonisation*, M. Clavel donne lecture d'un résumé historique de la Marine française depuis les Gaulois jusqu'à nos jours.

Il rappelle la lettre patriotique du cardinal d'Ossat à Villeroy, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères sous Henri IV :

« . . Je me suis plusieurs fois émerveillé de ce que nos anciens rois aient tenu si peu de compte de la marine, ayant si beau et si grand royaume, flanqué de deux mers quasi tout de son long, lorsque je vois que les petits princes d'Italie, encore que la plupart d'entre eux n'aient qu'un pouce de mer chacun, aient néanmoins chacun des galères dans son arse-

nal naval... Il serait très bon que non seulement nous eussions des galères dans la Méditerranée, mais aussi d'autres vaisseaux de guerre dans l'Océan. »

Et ces paroles de Richelieu remontrant à l'Assemblée des notables que « l'Espagne, les Pays-Bas, l'Angleterre ne doivent leur grandeur qu'à la mer... dévoilant à cette assemblée, comme il l'avait dévoilé à Louis XIII, le mystère de la grandeur de la France, son admirable position sur trois mers, ses richesses, le rôle qu'elle doit jouer ; il nous faut une marine, disait-il ; de la puissance sur mer dépend l'abaissement de l'orgueil de l'Angleterre et de la Hollande. »

Rien n'est plus attrayant, plus émouvant que l'histoire de notre marine qui est l'histoire de notre pays, avec ses joies et ses tristesses, ses prodigieux succès, ses revers extraordinaires, ce ressort qui ne se brise jamais, ses relèvements rapides, grâce aux habitudes de travail, d'ordre, d'économie, qui enrichissent sa population, grâce à la persistance de ce caractère aimable, généreux, hospitalier, chevaleresque, qui lui a toujours valu un éclatant prestige et les plus honorables sympathies.

M. Maurin, continuant ses études sur *Les villes antiques de la Narbonnaise*, s'occupe aujourd'hui de *Marseille*. Ce travail est compris parmi les matières indiquées pour former le volume des *Mémoires de 1898*.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est renvoyée à une réunion ultérieure.

La séance est ensuite levée.

Séance du 25 février 1899.

Présents : MM. Bardon, *président* ; Bondurand, Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Ducros, Benoît-Germain, Enjalbert, Reinaud, Daudet, abbé François Durand, Rocafort, général Bertrand, Lavergne, Jouve, *membres résidants* ; colonel Robin, *correspondant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 11 février est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques qu'il a reçues des Sociétés correspondantes dans la dernière quinzaine.

Il y joint *Les Rêves du Foyer*, œuvres posthumes de A. BIGOT. C'est l'ouvrage de l'ancien confrère auquel l'Académie avait souscrit. (V. le procès-verbal du 14 mai 1898.)

Il dépose également le *Bulletin de la COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE du Département du Gard* (14^e Année ; Nos 162, 163 et 164. — Octobre ; Novembre et Décembre 1898). Ces bulletins sont signés par MM. M. DARCY, *vice-président*, et Ed. BONDURAND, *secrétaire*.

M. le *président* rappelle le deuil qui vient de frapper si soudainement et si douloureusement la France. M. Félix Faure, Président de la République, a été emporté en quelques heures, le jeudi 16 février courant.

La circulaire préfectorale suivante a été adressée à la Compagnie, à la suite de cet événement.

« Nîmes, le 21 février 1899.

» MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

» M. l'Evêque de Nîmes et M. le Président du Consistoire me font savoir qu'un service religieux sera célébré, jeudi prochain, 23 février courant, en l'honneur de la mémoire de

M. Félix Faure, Président de la République, et m'invitent à y assister avec MM. les fonctionnaires.

» J'ai l'honneur de vous faire part de cette invitation.

« Ce service aura lieu à dix heures du matin pour les deux cultes.

» Je me propose de me rendre officiellement à la Cathédrale, tandis que M. le Secrétaire Général, de son côté, assistera au service du Grand-Temple.

» La réunion aura lieu dans chacun des édifices religieux, à l'heure indiquée.

» Agréiez, Monsieur le président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet du Gard,

COUPPEL DU LUDE. »

M. le secrétaire dit qu'avant même la réception de cette invitation, ayant appris l'organisation des services religieux, il les avait sans retard annoncés à ses confrères en les convoquant à y assister.

M. le président indique que l'Académie a été représentée, à la Cathédrale tout au moins, par MM. Bardon, Maurin et Clauzel, président, vice-président et secrétaire perpétuel, tandis que M. Bruneton, trésorier, s'était rendu au Grand Temple.

M. le secrétaire communique la lettre de M. U. Dumas, de Baron, 17 février 1899, par laquelle celui-ci remercie l'Académie de sa récente élection comme *correspondant*.

Connaissance est donnée de la circulaire ministérielle suivante, arrivée depuis la séance dernière, et relative au 37^e Congrès des Sociétés savantes à Toulouse.

« Paris, le 10 février 1899.

» MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

» Comme suite à la circulaire de mon prédécesseur, en date du 5 août dernier, j'ai l'honneur de vous annoncer que le 37^e Congrès des

Sociétés savantes s'ouvrira à Toulouse, en l'Hôtel d'Assézat, le mardi 4 avril prochain, à 2 heures précises. Ses travaux se continueront durant les journées des mercredi 5, jeudi 6 et vendredi 7 avril.

» Le samedi 8 avril, je présiderai la séance de clôture.

.....
» Je vous serai obligé de m'envoyer, *avant le 1^{er} mars, dernier délai*, la liste des délégués de votre Société qui ont l'intention de se rendre à Toulouse.

.....
» Je vous serai obligé, Monsieur le président, de vouloir bien, par un avis spécial et très explicite, communiquer, le plus tôt qu'il vous sera possible, ces dispositions aux membres de votre Société qu'elles peuvent intéresser.

» Recevez, Monsieur le président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'instruction publique
et des Beaux-Arts.

Pour le Ministre et par autorisation :

*Le Directeur de l'Enseignement supérieur
Conseiller d'Etat,*

L. LIARD. »

M. le secrétaire donne lecture d'une circulaire de l'ACADÉMIE DES SCIENCES AGRICULTURE ARTS ET BELLES-LETTRES D'AIX-EN-PROVENCE (12 janvier 1899), portant un *Questionnaire* à propos du *Bi-Millénaire de la Bataille d'Aix et de la Victoire de Marius sur les Ambro-Teutons* et sollicitant des *Réponses* sur cet événement historique.

M. le secrétaire rend compte de la réunion de la *Commission Maumenet*, qui a eu lieu, le mardi 21 février courant, à 5 heures du soir, et où se trouvaient présents : MM. *Bardon, Maurin, Clauzel, Daudet, Bruneton, abbé Durand, Reinaud, Maruéjol et Jouve.*

Après une discussion détaillée et approfondie

die, l'Académie délibère et à l'unanimité décide :

Considérant que des minutieuses études faites, soit par la Commission, soit par d'autres membres de l'Académie sur les éléments constitutifs du patrimoine Maumenet, au 9 juin 1868, date du décès de M. Alexandre Maumenet père, à laquelle il faut se reporter pour fixer la quotité disponible, qui est légalement du quart revenant aux hoirs de M^{me} Maumenet, ainsi que sur les difficultés venant de la succession Roque, il résulte que la transaction négociée par M. le secrétaire perpétuel avec M. Ponty est avantageuse pour la Compagnie ;

Que les conditions et les clauses de cette transaction, unanimement approuvées par la Commission, ont encore subi, sur l'indication de celle-ci et l'insistance du *secrétaire perpétuel*, une modification favorable à la Compagnie, à laquelle M. Ponty s'est enfin décidé à souscrire, suivant sa lettre du 24 courant, déclarant, a-t-il dit, vouloir s'associer à la pensée de bienfaisance qui a dicté à M. Edouard Maumenet le legs qu'il a fait à l'Académie de Nîmes ;

Considérant, en outre, que l'aléa et les lenteurs des procès rendent la transaction désirable, le temps seul aggravant la situation de l'Académie par le cours et le cumul des intérêts que devra toujours celle-ci sur la somme indéfinie, mais qu'elle sera, en définitive, forcément condamnée à payer ;

Considérant, au surplus, qu'il y a hâte et utilité à régler cette succession, afin de distribuer le plus tôt possible, conformément aux généreuses intentions du testateur, le produit de son legs et d'en faire bénéficier ceux qu'il a eus en vue et que l'Académie trouvera dignes d'être désignés dans ce but selon les vœux du donateur ;

Est approuvée la transaction proposée entre M. Ponty et M. le *secrétaire perpétuel*, sous le bénéfice de la dernière modification ;

M. *le secrétaire perpétuel* est formellement autorisé à signer l'acte public tel que le projet en est actuellement soumis à la Compagnie ;

M. *le secrétaire perpétuel* est autorisé, en conséquence, à faire tous actes nécessaires à l'exécution de cette transaction ;

Il est chargé, de plus fort, de poursuivre, dans ce but et dans l'intérêt général de l'Académie, la liquidation de la succession de M. Maumenet.

M. *le secrétaire* indique que, suivant décisions antérieures, la mise en vente aux enchères des immeubles de la succession Maumenet aura lieu, le mardi 7 mars prochain, à 10 heures du matin, par devant M^e Bellot, notaire à Nîmes.

Avant les lectures annoncées, M. *le secrétaire* présente les excuses de M. *de Castelnau*, qui a été obligé de s'absenter ; de M. *l'abbé Ferry*, indisposé, dont les travaux figurent au bulletin de convocation.

M. A. *Ducros* donne ensuite connaissance de son *Confiteor à Louis Roumieux* (1860).

L'ordre du jour étant ainsi épuisé, la séance est levée.

Séance du 11 mars 1899.

Présents : MM. Bardon, *président* ; abbé Ferry, Bondurand, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, de Curières de Castelnau, Enjalbert, Daudet, abbé François Durand, Rocafort, Barral, Delamare, général Bertrand, Lavergne, Jouve, Nadal, *membres résidants* ; colonel Robin, *correspondant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 25 février est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le relevé des publications périodiques que les Sociétés correspondantes ont fait parvenir dans la dernière quinzaine.

Il dépose les hommages suivants de la part des auteurs :

ANATOLE LOQUIN : *Le Masque de fer et le livre de M. FRANTZ FUNCK-BRENTANO.*

FERD. TEISSIER : *A Montpellier au XVI^e siècle d'après les Registres d'Etat civil huguenot.*

M. de Balincourt offre, au nom de M. LE CAPITAINE VIGNE, un manuscrit sur *Un coin du vieux sol nimois. — Six sépultures antiques.* M. l'abbé François Durand se charge d'en faire le rapport.

L'Université de Toulouse sollicite l'échange des publications, qui est accordé.

M. le *secrétaire* donne lecture d'une circulaire du 15 février 1899. Rappel de la circulaire du 15 août 1898, relative à l'*Exposition universelle de 1900.* (Ministère du Commerce ; Comités d'admission ; groupe XVI ; Comité de

la classe 103 ; 1^{er} Sous-Comité). Il s'agit de l'exposition relative aux conditions comparées du travail dans la grande et la petite industrie.

Communication est donnée par M. le secrétaire de la circulaire n^o 2 suivante (Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts).

« Palais-Royal, 1^{er} mars 1899.

» *Bureau de l'enseignement et des manufactures nationales.*

» 23^e réunion annuelle des sociétés des Beaux-Arts des départements (1899).

» MONSIEUR,

» Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer par ma circulaire du 27 décembre 1898, un arrêté ministériel fixe au mardi 23 mai 1899 l'ouverture de la 23^e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

» Les séances auront lieu du mardi 23 au vendredi 26 mai. La séance de clôture est fixée au samedi 27 mai.

» Les manuscrits seront reçus à la direction des Beaux-Arts, rue de Valois, n^o 3, jusqu'au 15 mars 1899 inclusivement. Passé ce délai, aucun travail ne pourra être soumis à l'examen du Comité. J'ajoute que les travaux comportant des pièces justificatives, qui seraient adressés dans le délai prescrit, sans que les pièces en question fussent jointes au mémoire proprement dit, ne seraient pas soumis au Comité. Certains auteurs ont estimé pouvoir retarder l'envoi des annexes ou appendices à leur texte. Le Comité a jugé que cette façon de procéder constituait un abus qu'il importe de faire cesser. C'est donc la copie intégrale des mémoires proposés par leurs auteurs qui doit être parvenue à la Direction des Beaux-Arts le 15 mars 1899 au plus tard.

» Les auteurs sont également prévenus que, désormais, les copies de pièces inédites jointes aux mémoires soumis à l'examen du Comité devront être authentiquées, soit par les direc-

teurs des dépôts d'archives, soit par les notaires, soit par les propriétaires des papiers communiqués.

» Le grand nombre des communications m'oblige à rappeler aux auteurs qu'il leur est accordé vingt minutes au plus pour lire ou résumer leurs travaux. *Les mémoires, qui à l'impression exigeraient plus de vingt pages du format du compte rendu, devraient être l'objet de suppressions qui seraient demandées aux auteurs avant la mise sous presse.*

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Directeur des Beaux-Arts,

H. ROUJON. »

M. le secrétaire indique qu'à la mise aux enchères, le 7 courant, des immeubles Maumenet, aucune offre ne s'est produite, malgré la présence de plusieurs personnes venues évidemment dans le but de surveiller la vente et de se porter acquéreurs.

Après les explications détaillées fournies sur la situation et destinées à indiquer les moyens qui permettraient à la Compagnie d'éviter une mévente en déjouant les calculs des amateurs qui semblent vouloir profiter de l'obligation dans laquelle ils croient l'Académie de réaliser promptement et à des conditions plus ou moins défavorables, M. le secrétaire est chargé d'aviser, d'accord avec la Commission, au mieux des intérêts charitables dont M. Edouard Maumenet a légué l'honneur et la charge à la Compagnie.

M. le secrétaire annonce, par contre, qu'il a pu, conformément à la délibération du 25 fé-

vrier dernier, réaliser la transaction convenue avec les hoirs de M^{me} veuve Maumenet. L'acte a été signé avec M. Ponty, le 2 mars courant, chez M^e Bellot, notaire. M. le Président a bien voulu y prendre part et y figurer comme témoin instrumentaire.

Il ajoute que la vente aux enchères du mobilier Maumenet est fixée au 21 mars courant.

M. le secrétaire remet à l'Académie le portrait de M. Edouard Maumenet, que M. Ponty, héritier de M^{me} Maumenet, offre comme souvenir de celui qui voulut être son généreux donateur. La Compagnie reçoit cet hommage avec reconnaissance et prie son secrétaire de transmettre ses remerciements à M. Ponty.

On passe aux lectures annoncées.

M. de Castelnaud donne connaissance d'un fragment de son étude sur *Un gentilhomme de province aux armées et à la Cour de Louis XV et de Louis XVI, d'après sa correspondance*.

M. l'abbé Ferry communique son étude : *De l'utilité de la langue grecque dans le programme de l'enseignement classique*. L'Académie exprime à son auteur le désir, dont celui-ci est très flatté et auquel il accède volontiers, de voir figurer cette lecture au programme de la prochaine séance publique.

M. Rocafort lit enfin quelques pages de son travail sur *Un projet de réforme de l'enseignement secondaire, avec le chapitre : Contre le grec, pour le latin*.

L'ordre du jour ne pouvant être épuisé, la suite en est renvoyée à une date ultérieure, et la séance est levée.

Séance du 25 mars 1899.

Présents : MM. Maurin, *vice-président*, remplaçant M. le président Bardon ; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Daudet, Maruéjol, général Bertrand, Jouve, Nadal, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

M. Maurin dit qu'il occupe le fauteuil de la présidence à la place de M. Bardon éloigné par un deuil cruel. Son frère, M. Charles Bardon, préfet des Alpes-Maritimes, est décédé à Nice, le lundi 20 mars courant, rapidement enlevé par un mal implacable, victime de son dévouement à ses fonctions et à la chose publique. D'une intelligence vive, d'un esprit éclairé et libéral, d'un cœur ardent et généreux, il s'était élevé aux postes les plus hauts et les plus enviés en même temps que les plus difficiles de l'administration et s'y était constamment distingué. Toujours pénétré de l'amour de la famille, Nimois toujours, malgré les déplacements souvent lointains de sa carrière, il était sans cesse demeuré le frère affectueux et notre concitoyen par le cœur. On conçoit la cruauté du coup frappé par sa mort sur les siens et les regrets qu'elle inspire à tous ceux qui l'ont connu. Il est juste que le procès-verbal mentionne à ce propos les condoléances de l'Académie.

M. Maurin excuse ensuite M. Rocafort, appelé devant la commission parlementaire de la réforme de l'enseignement, où il a eu l'honneur d'être prié de comparaître à la suite de la

publication de son ouvrage : *L'éducation morale au Lycée.*

Le procès-verbal de la séance du 11 mars est lu et adopté.

M. le secrétaire dépose les publications périodiques qu'il a reçues des Sociétés correspondantes dans la quinzaine écoulée.

Il ajoute, de la part des auteurs, les hommages suivants :

A. THIEULLEN : *Lettre à M. Charvet, président de la SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ANTHROPOLOGIQUE DE LA CHARENTE, pour faire suite aux véritables instruments usuels de l'âge de la pierre.*

E. PIETTE ET J. DE LAPORTERIE : *Etudes d'Ethnographie préhistorique. — V. Fouilles à Brassempouy en 1897.*

GEORGES MAURIN : *L'enseignement professionnel à l'Ecole primaire rurale.*

M. le Secrétaire communique le programme des Concours de 1899 proposés par la SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES LETTRES DU TARN.

La prochaine séance réglementaire devrait avoir lieu le samedi 8 avril. Elle arriverait durant les vacances de Pâques et le 37^e Congrès des Sociétés savantes, qui se tiendra à Toulouse du 4 au 8 avril. Cette coïncidence empêcherait plusieurs membres d'assister à cette réunion de quinzaine, qui est, pour cette raison, reportée exceptionnellement au samedi suivant, 15 avril.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un correspondant. M. Antonio de Portugal de Faria, consul de S. M. le Roi de Portugal à Livourne, secrétaire du commissaire à l'Exposition de 1900 (14, rue Pierre Charron, à Paris), est nommé au scrutin.

On passe aux lectures annoncées.

M. Clavel, reprenant sa lecture des séances précédentes, entretient la Compagnie particulièrement des *Colonies* et de leurs vicissitudes.

Il en démontre l'utilité dans tous les temps, et plus que jamais au temps présent.

Il rappelle l'importance de nos colonies sous Louis XIV, préparée par de grands hommes d'Etat, des administrateurs et des marins de génie : Sully, Richelieu, Colbert, Dumas, Duplex, Labourdonnays, Montcalm, Duquesne, Tourville, etc., colonies auxquelles les compagnies des Indes avaient donné une merveilleuse prospérité, à ce point que, pendant un demi-siècle, la France fut la première puissance maritime et coloniale du monde. Ce souvenir répond aux adversaires des colonies qui nous refusent toute aptitude pour la colonisation.

M. *Clavel* signale aussi la rivalité de l'Angleterre et de la France, leurs longues et sanglantes luttes, les manœuvres et les efforts de l'Angleterre pour nous détourner de la mer et ruiner notre marine, la seule qui lui fit ombre, après la destruction des flottes espagnole et hollandaise ; puis les erreurs et les fautes qui ont amené la perte de nos belles et vastes colonies, dont, en 1815, il ne nous restait plus que des épaves ; les causes qui, depuis la Révolution de 1789, ont arrêté l'expansion coloniale de la France ; puis le réveil de l'esprit d'aventure, le nouveau mouvement colonial suscité, après 1870, par l'exemple des autres nations.

Il donne la nomenclature des rares possessions que nous avaient laissées les funestes traités de 1814-1815, de celles acquises depuis lors, surtout pendant les vingt dernières années, par la vaillance et le dévouement admirables de nos explorateurs civils et militaires, et fait ressortir l'importance de nos deux principales colonies : l'Indo-Chine et l'Ouest-Africain ; la première, composée de la Cochinchine, notre possession, du Cambodge et de l'Annam sous notre protectorat, et du Tonkin, notre possession ; le second, d'Etats et de pays possédés ou protégés, aujourd'hui réunis : Algérie, Tunisie, Sahara, Soudan, Sénégal, Côtes-d'Ivoire, Congo, Dahomey, etc., représentant une superficie presque égale à celle de l'Europe.

M. *Jouve* donne connaissance de son travail

sur *L'année législative : Lois nouvelles de 1898*. Cette étude sera insérée au volume en cours d'impression (*Mémoires de 1898*).

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est remise à une date ultérieure, et la séance est levée.

Les membres de l'Académie se réunissent à la séance du 15 avril 1899. L'ordre du jour n'a pu être établi, la séance est venue à une date ultérieure et la

Séance du 15 avril 1899.

Présents : MM. Gustave Fabre, appelé, en exécution de l'art. 34 du règlement, à présider la séance ; Doze, Bondurand, Clavel, Mazel, Bruneton, Rocafort, Barral, Maruéjol, abbé Delfour, général Bertrand, Jouve, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

M. le *secrétaire* communique une lettre de M. le *président* Bardon s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion : il est allé accompagner la dépouille mortelle de son frère, M. Charles Bardon, de Nice à Taninges (Haute-Savoie), où doit avoir lieu l'inhumation définitive.

Il annonce le décès de M. Jules-Nicolas Conte, survenu cette semaine à Marseille. M. Conte était le beau-frère de M. Maurin. Notre *vice-président* est empêché par ce deuil de se trouver à Nîmes. Il prie ses confrères d'excuser son absence.

M. le *président* G. Fabre envoie à M. Maurin ses condoléances et celles de l'Académie et charge M. le *secrétaire* d'en faire mention au procès-verbal de la séance de ce jour.

Le procès-verbal de la séance du 25 mars est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes depuis lors arrivées.

Il informe l'Académie que M. Barré de Saint-Venant, correspondant à Nevers, a reçu, à l'occasion du 37^e Congrès des Sociétés savantes, les palmes académiques.

M. le secrétaire fait connaître le résultat de la vente des meubles dépendant de la *succession Maumenet*. Les enchères ont eu lieu, à la salle des ventes, le 21 et le 23 mars dernier. Elles ont produit la somme totale et nette de 1.013 fr. versée par M. le commissaire-priseur entre les mains de M^e Bellot, notaire, exécuteur testamentaire.

M. le président consulte l'Académie sur la séance publique annuelle. Après un échange d'observations, il paraît opportun d'en fixer la date au samedi 13 mai prochain, sous réserves de l'assentiment des membres du bureau et des auteurs des lectures réglementaires dont l'absence s'est forcément produite aujourd'hui.

Le programme, suivant les nécessités du règlement et les indications déjà fournies par les séances précédentes, se composerait ainsi :

1^o M. A. BARDON, président ; *Le meilleur impôt d'après Socrate*.

2^o M. DE BALINCOURT, président en 1898 : *Compte rendu des travaux de l'Académie pendant cette année*.

3^o M. ENJALBERT : (a) *Rapport sur le concours de 1898* (poésie). — (b) *Annonce des concours de 1899 et 1900*.

4^o M. ALEXANDRE DUCROS : *Confiteor, à Louis Roumieux (1860)*.

5^o M. CARRIÈRE : *Distribution de récompenses aux donateurs d'objets antiques au musée*.

6^o M. LE CHANOINE FERRY : *De l'utilité de la langue grecque dans le programme de l'enseignement classique*.

Poésies : (a) M. RAYMOND FÉVRIER : *La mort d'un sage*. — (b) *Lou Capélan et si dos fiyo* (fable patoise, posthume, de A. Bigot).

M. le secrétaire indique, à ce propos, que les événements, les deuils successifs ou les absences ne lui ont pas encore permis de réunir la commission du concours, mais qu'elle le sera à bref délai, de manière que le rapport puisse être prêt pour le jour ci-dessus proposé.

Il prie ses confrères de songer, d'ici à une réunion prochaine, aux indications à fournir sur le choix d'un sujet à fixer et à faire connaître pour le concours de 1900.

On passe aux lectures annoncées.

M. *Clavel* reprend la lecture de son travail sur la Marine, les Colonies, la Colonisation, recherche les causes de la supériorité, en ces matières, de certaines nations, surtout de l'Angleterre et de l'Allemagne que leurs colonies enrichissent ; toutes ces causes éveillent chez les habitants de ces pays l'esprit d'initiative, la hardiesse, développent en eux des habitudes pratiques, le goût du commerce, les connaissances et les aptitudes commerciales.

Il explique les causes de l'irascibilité intermittente des Anglais dont la concurrence des autres nations, de l'Allemagne en particulier, unifiée et ambitieuse, l'accroissement du domaine colonial de la France, arrêtent leur expansion et menacent leur suprématie maritime.

Des renseignements sur l'administration des colonies anglaises, dont la caractéristique est une grande diversité, montrent que nos voisins, élevés à l'ombre d'institutions libres, savent les conformer aux vœux des colonies, respecter les mœurs et les habitudes des peuples placés sous leur autorité ; que la routine et l'abus du fonctionnarisme ne sont point en faveur chez nos rivaux ; que nos rivaux placent à la tête de leurs colonies des ministres ou des gouverneurs capables, pénétrés de leurs devoirs, et, au besoin, à côté d'eux, des agents, attachés, consuls, vice-consuls, etc., qui fournissent aux négociants de la métropole tous les renseignements sur les produits et les besoins des colonies, leur prix d'achat et de vente, etc., qui peuvent être utiles.

M. *Clavel* établit aussi qu'en Allemagne et en Angleterre un excédent annuel important des naissances sur les décès alimente l'émigration ; que le gouvernement allemand accorde aux émigrants, pour les attirer dans les colonies allemandes, de précieuses faveurs :

réduction ou même dispense du service militaire, passage gratuit, indemnités de voyage, etc., et, comme l'Angleterre, les Etats-Unis, la Russie, etc., étend sur ses colonies une protection active, vigilante, qui assure partout leur sécurité et le respect de leurs intérêts.

M. le président donne lecture d'un envoi de poésies fait par M. *Raymond Février*, membre non résidant. Elles ont pour titre : *La mort d'un sage*. — *L'extase de l'âme*. — *Le Chasseur*. — *La baigneuse*. — *Seuls sur la mer*.

La mort d'un sage pourrait être dite à la séance publique.

MM. *Fabre* et *Clauzel*, qui ont participé, comme membres de la Compagnie, au 37^e Congrès des Sociétés savantes, tenu à Toulouse du 4 au 8 avril courant, rendent compte sommairement des séances auxquelles ils ont assisté, des travaux qu'ils y ont entendus, et des fêtes et réceptions organisées en l'honneur des délégués. Ils se félicitent de l'intérêt qu'ont offert les mémoires et les communications, du plaisir qu'ils ont pris aux solennités artistiques et autres, de l'accueil fait par Toulouse et les Toulousains aux étrangers venus pour le Congrès, le premier tenu en province.

Ils ont été heureux de saluer respectueusement M. *Gouazé*, membre honoraire, qui fut, dans un temps déjà éloigné, président de la Compagnie. Il a conservé le meilleur souvenir de cette époque. Il n'a cessé de s'intéresser activement et utilement aux travaux et aux affaires de l'Académie. Il envoie à ses confrères l'assurance de son sincère et fidèle attachement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 22 avril 1899.

Présents : MM. Bardon, *président* ; Bondurand, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, de Curières de Castelnaud, Bruneton, Enjalbert, Daudet, abbé François Durand, Maruéjol, général Bertrand, Lavergne, Jouve, Nadal, *membres résidants* ; colonel Robin, *correspondant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 15 avril est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques qu'il a reçues depuis cette date d'envoi des Sociétés correspondantes.

Il y joint, de la part des auteurs, les hommages suivants :

L. DE BERLUC PERUSSIS, *membre honoraire* : *Lettres inédites de l'AMI DES HOMMES et du Bailli de Mirabeau.*

L. DE BERLUC PERUSSIS : *Mistral et l'Académie.*

PROSPER FALGAIROLLE, *membre non résidant* : *Un nimois célèbre, JEAN DE VARANDA, et sa famille.*

PROSPER FALGAIROLLE : *Le péage de Saint-Gilles au XIV^e siècle.*

M. le *secrétaire* fait remarquer que depuis longtemps aucune communication archéologique n'est faite à l'Académie, malgré de récentes découvertes, et que les derniers volumes des *Mémoires* ne contiennent pas, comme précédemment, la description, ni les dessins de ces découvertes. Il serait nécessaire qu'un archéologue voulût bien se charger de combler cette lacune et de tenir la Compagnie au

courant des fouilles ainsi que des entrées d'objets aux Musées archéologique et épigraphique.

A l'occasion du projet du *Monument ALPHONSE DAUDET à Nîmes* et des fêtes qui se préparent à ce propos, l'Académie décide qu'il y a lieu de faire revivre, sur la liste de ses *membres honoraires*, ce nom qu'a illustré son éminent compatriote, si tôt enlevé aux Lettres françaises. Elle désigne dans ce but et par acclamation M. *Ernest Daudet*, frère aîné d'*Alphonse*, nimois comme lui, et qui s'est fait également une grande place dans la littérature, dans l'histoire, dans le roman, en un mot comme écrivain dans les divers genres qu'il a heureusement abordés.

On passe aux lectures annoncées.

M. *de Balincourt*, président en 1898, communique le *Compte rendu* des travaux de cette année qu'il doit réglementairement à la prochaine séance publique.

M. *Bardon*, président de l'année courante, donne connaissance de son étude sur *Le meilleur impôt d'après Socrate*, qu'il destine à l'ouverture de cette réunion. Ces deux travaux sont unanimement adoptés.

Enfin, lecture est donnée de la troisième et dernière des fables posthumes de A. *Bigot*, offertes par sa veuve à l'Académie. Elle est intitulée : *Lou capélan et si dos fiyo*. Elle terminera, selon une ancienne tradition, qui malheureusement ne pourra plus désormais se continuer, la séance annuelle de 1899.

La date du samedi 13 mai, précédemment fixée sous les réserves antérieures, est définitivement adoptée ainsi que le programme déjà indiqué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 6 mai 1899.

Présents : MM. Bardon, *président* ; Bon-
durand, Clavel, abbé Goiffon, Gustave Fabre,
comte de Balincourt, Benoit-Germain, Brune-
ton, Enjalbert, Allard, Daudet, abbé François
Durand, Rocafort, Maruéjol, Carrière, général
Bertrand, Lavergne, Jouve, *membres rési-
dants* ; colonel Robin, *correspondant* ; Clau-
zel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 22 avril
est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le relevé des publica-
tions périodiques qu'il a reçues dans la der-
nière quinzaine d'envoi des Sociétés corres-
pondantes.

Il dépose, de la part de l'auteur, *correspon-
dant*, l'hommage suivant :

CAZALIS DE FONDOUCE : *Contribution à une
Faune historique du Bas-Languedoc.*

M. le *secrétaire* communique la lettre qu'il
a reçue de M. Ernest Daudet, nommé *membre
honoraire* dans la séance précédente.

« Paris, 24 avril 1899.

» MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

» La satisfaction que je ressens au reçu de
votre honorée et aimable lettre est égale à
l'émoi qu'elle me cause. Je suis profondément
touché non seulement de la distinction si
flatteuse que m'a décernée l'Académie de
Nîmes en me conférant l'honorariat, mais en-

core et davantage de l'attention qu'elle a eue de me nommer en remplacement de mon pauvre et cher Alphonse. En attendant que je puisse lui apporter, à la fin de mai, mes remerciements, je vous prie, Monsieur et cher confrère, de vouloir bien, en mon nom, en offrir le sincère hommage à son président, à ses membres, et l'agréer aussi pour vous-même. Rien ne pouvait m'être plus doux que l'honneur fait une fois de plus par la ville natale des Daudet, au nom que je porte et sur lequel le cadet a jeté tant d'éclat. — Vous me rappelez, Monsieur, des souvenirs bien lointains, des souvenirs heureux. Ils ne rendent que plus précieuse à mes yeux la circonstance qui fait de vous un porteur de bonne nouvelle, et, pour le passé comme pour le présent, veuillez recevoir l'expression de ma sympathie et de ma gratitude, à laquelle je joins l'assurance de mes sentiments cordialement dévoués.

ERNEST DAUDET. »

M. le secrétaire donne lecture de la circulaire de M. le comte de Marsy (Compiègne, 15 avril 1899), *Directeur de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE, président du Congrès*, apportant un exemplaire du programme du Congrès archéologique (Soixante-sixième session. — 1899) qui sera tenu à Macon (Saône-et-Loire), du 14 au 21 juin, avec invitation à y prendre part.

Sur la proposition de M. le secrétaire perpétuel et l'avis conforme de la *commission spéciale Maumenet*, l'Académie prend la décision suivante relative à la réalisation des immeubles de cette succession.

« Considérant qu'il y a eu carence d'offres le jour de la mise aux enchères des trois immeubles Maumenet aux prix proposés ;

» Considérant qu'il est de l'intérêt et du devoir de la Compagnie d'arriver promptement à la réalisation de cet actif ;

» Considérant que, faute par l'autorité com-

pétente d'avoir indiqué, dans l'autorisation qu'elle a donnée pour la vente la faculté d'abaisser la mise à prix, il a fallu s'adresser à elle dans ce but ;

» Considérant que l'administration consultée a déclaré que la fixation du chiffre de la mise à prix était en l'état, une question de la compétence exclusive de la Compagnie, à la sagesse de laquelle il y avait lieu de s'en remettre entièrement ;

» Considérant que de tous les documents et circonstances de l'affaire il ressort que la nouvelle mise en vente doit se faire sur les mises à prix suivantes :

Maison de la rue Deyron.....	55.000 fr.
Maison du quai de la Fontaine....	15.000
Domaine de Jonquières.....	40.000

» Considérant qu'il échet, au surplus, d'autoriser, en cas de nouvelle carence d'offres sur ces chiffres, une baisse graduelle et immédiate des mises à prix jusqu'à ce que les enchères puissent commencer ;

» Tenant l'avis unanime et conforme de la Commission spéciale du legs Maumenet ;

» L'Académie

» Autorise une nouvelle mise aux enchères des immeubles Maumenet aux conditions expresses ci-dessus spécifiées et détaillées, à savoir, sur la mise à prix

de 55.000 f. pour la maison de la rue Deyron,
de 15.000 id. du quai de la Fontaine,
de 40.000 pour le domaine de Jonquières ;

» Autorise, au besoin, au cas de nouvelle carence d'offres sur ces chiffres, une baisse immédiate et graduelle des mises à prix, jusqu'à ce que les enchères puissent commencer. »

M. le secrétaire fait connaître que la *Commission du Concours de poésie* (1895) a été réunie, le samedi 29 avril dernier, à 9 heures du matin. Etaient présents: MM. *Bardon, président, Maurin, Clauzel, Daudet, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Enjalbert et Jouve*. Les 24 envois parvenus dans les délais réglementaires avaient été mis antérieurement

à la disposition de tous et chacun avait pu faire et avait fait réellement une étude complète du dossier général. Après une discussion, qui a occupé toute la matinée, la commission a pris les décisions suivantes :

1° Il n'y a pas lieu de décerner le prix ;

2° Cinq mentions seront décernées :

Mention très honorable à l'envoi inscrit sous le n° 21, et ayant pour épigraphe : *Ma vie a son secret, mon âme a son mystère* ;

Mentions honorables aux envois inscrits sous les nos 2, 11, 16, 24. Le n° 2 a pour épigraphe : *L'esprit cherche, le cœur trouve* ; le n° 11 : *Spiritus flat ubi vult* ; le n° 16 : *Trahit sua quemque voluptas* ; le n° 24 : *Vers la lumière* ;

3° La somme à distribuer sera ainsi répartie : 100 fr. à la mention très honorable ; 200 fr. à partager également entre les quatre mentions honorables ;

4° Les plis cachetés qui accompagnent les envois ne seront ouverts que sur la demande des auteurs adressée au secrétaire perpétuel.

La Commission propose, pour le Concours de 1900, le sujet suivant : *Etude sur la vie et les œuvres d'un littérateur, historien, orateur ou poète (décédé), originaire du département du Gard.*

Enfin, la Commission a désigné M. Enjalbert comme rapporteur.

M. Enjalbert a la parole pour la lecture de son rapport. Ce travail, après discussion, est unanimement approuvé, ainsi que sont adoptées toutes les conclusions et propositions de la commission ci-dessus relatées et détaillées.

M. le secrétaire fera publier immédiatement par la presse les résultats du concours.

M. Carrière fournit la liste des donateurs d'objets antiques aux Musées.

M. Clavel termine la lecture de son travail : MARINE, COLONIES, COLONISATION. Continuant à signaler les causes de notre infériorité au point de vue de la colonisation, il montre par des citations que voyageurs, explorateurs,

journalistes, professeurs de l'Université, etc., sont d'accord pour déclarer que notre enseignement secondaire actuel ne prépare que des candidats aux fonctions publiques, et pour demander qu'il soit pratique, développe l'intelligence et l'esprit d'entreprise, et pousse à l'action.

Il montre, en produisant des statistiques officielles ou dressées par des hommes compétents, que le nombre des fonctionnaires de toute nature est excessif (416.000) ; que la passion des Français pour les places est un mal sinistre, dont il indique les causes et les conséquences funestes que la politique vient encore aggraver.

Il signale ensuite les efforts faits par le pays et le gouvernement, et les progrès accomplis dans nos procédés de colonisation, et pour améliorer notre marine de guerre et notre marine marchande, et pour former une armée coloniale dans laquelle entreraient des indigènes de nos diverses colonies.

Les déclarations des ministres de la marine et de la guerre au Parlement ont été satisfaisantes : nos vaisseaux de guerre sont en bon état ; on en augmentera le nombre.

La loi de 1893 en faveur de la marine marchande sera bientôt remplacée par une autre en préparation, plus favorable aux armateurs et aux constructeurs.

Au point de vue de l'administration de nos colonies, des essais de décentralisation ont été tentés en Algérie, dans l'Afrique occidentale, à Madagascar ; on doit renoncer à imposer à des colonies dont la religion, les coutumes, les mœurs diffèrent, une organisation uniforme, la même pour tous, celle de la métropole ; les administrateurs sont mieux choisis, plus compétents, offrent plus de garanties qu'autrefois ; à côté des diplomates auprès des cours étrangères, on place des attachés commerciaux qui, ainsi que nos consuls et vice-consuls, ne doivent pas être seulement des fonctionnaires décoratifs, ou des politiciens à la recherche d'une

sinécure, mais des hommes pratiques, ayant des connaissances commerciales et fournissant à nos industriels et commerçants des renseignements de nature à favoriser leur lutte contre leurs rivaux.

Le mouvement commercial avec les colonies est secondé par plusieurs des chambres de commerce de France, ou françaises établies à l'étranger.

Une grande commission étudie les réformes à opérer dans notre enseignement national ; de nombreuses Ecoles de Commerce et des Ecoles supérieures de Commerce, une Ecole coloniale, de nombreuses sociétés de géographie et autres publient des bulletins ; des associations d'industriels et de négociants, la Presse sous toutes ses formes, livres, revues, grands journaux, presse populaire renseignent le public et attirent, aident ensuite les émigrants qui se rendent dans nos colonies de peuplement, c'est-à-dire où l'Européen s'acclimate. Celles où l'Européen ne s'acclimate pas, colonies d'administration ou d'exploitation, devront être l'objet de mesures particulières, parmi lesquelles la formation de sociétés commerciales, et, comme le recommandent plusieurs membres du Parlement, la constitution de grandes compagnies privilégiées, à l'exemple de celles fondées par Dupleix et imitées par les Anglais.

Quelques unes de nos colonies sont prospères, l'Algérie, la Tunisie, le Sénégal, la Guinée, la Cochinchine, le Tonkin, etc., mais il faut diminuer le nombre des fonctionnaires, accepter, lorsqu'on le peut dans de bonnes conditions, le concours des indigènes dans les diverses administrations.

Les émigrants doivent être l'objet d'une sélection ; ils doivent avoir d'autres ressources que leurs bras, connaître les perfectionnements apportés par la science aux instruments industriels et agricoles, les meilleurs procédés de culture. On a reconnu après expérience que l'Agriculture devait précéder le Commerce, parce qu'en donnant le bien être et la richesse aux

colons et aux indigènes elle en faisait des producteurs et des consommateurs et alimentait ainsi le commerce d'importation et d'exportation.

M. *Clavel* insiste sur ce point que, pour être justifiée, la conquête de colonies doit supprimer les abus, donner aux indigènes chez lesquels nous pénétrons des avantages dont ils étaient privés ; il montre que nos explorateurs et administrateurs s'inspirent de cette pensée, cherchent à faire respecter et même aimer notre drapeau plutôt qu'à le faire craindre. Admirons les Anglais, dit-il, dans ce qu'ils ont d'admirable : leur esprit d'entreprise, leur union, la fixité de leurs idées, leur persévérance ; soyons pratiques comme eux, mais ne perdons jamais de vue notre idéal de justice et d'humanité.

M. *Benoît-Germain* veut bien se charger de donner lecture à la séance publique de la *fable posthume de A. Bigot*.

Sont désignés comme commissaires de la séance publique du 13 mai courant et adjoints dans ce but au bureau : MM. *Rocafort, Carrière, Lavergne et Jouve*.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est remise à une date ultérieure, et la séance est levée.

Séance publique du 13 mai 1899.

L'Académie a tenu sa séance annuelle, conformément à l'avis donné au public, le samedi 13 mai, dans la *Galerie des Arts*, à huit heures et demie du soir.

Étaient présents : MM. Bardon, *président* ; Doze, abbé Ferry, Bondurand, Clavel, Mazel, abbé Goiffon, Grotz, Gustave Fabre, comte de Balincourt, marquis de Valfons, Ducros, Benoît-Germain, Bruneton, Enjalbert, Reinaud, Allard, Daudet, abbé François Durand, Rocafort, Maruéjol, Carrière, abbé Delfour, Delamare, général Bertrand, Lavergne, Jouve, Nadal, *membres résidents* ; Raymond Février, *membre non résident* ; colonel Robin, *correspondant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

MM. Nadal, premier président, et Reinaud, maire de Nîmes, l'un et l'autre membres résidents de l'Académie, avaient pris place auprès de M. le président.

M. le Préfet du Gard et Monseigneur l'Evêque de Nîmes, absents, s'étaient fait excuser.

M. le président ayant déclaré la séance ouverte, les lectures se sont succédé dans l'ordre du programme arrêté et affiché.

M. le président Bardon a prononcé le discours d'ouverture : *Le meilleur impôt d'après Socrate*.

M. de Balincourt, président en 1898, a résumé les travaux produits au cours de ladite année.

M. *Enjalbert*, rapporteur du concours de 1898, a rendu compte des résultats de ce concours.

Il a, ensuite, fait l'annonce des concours ouverts pour 1899 et 1900.

M. A. *Ducros* a dit sa poésie : *Confiteor*, à *Louis Roumieux* (1860).

M. *Carrière*, conservateur des Musées archéologiques, après avoir résumé les dons d'objets antiques faits à ces Musées durant l'année écoulée, a procédé à l'appel des donateurs auxquels, selon l'usage, sont décernées des médailles, à titre de souvenir. Il s'exprime en ces termes :

« MESDAMES, MESSIEURS,

« L'Académie de Nîmes signale à chaque séance annuelle les découvertes archéologiques faites dans notre département et attribue des récompenses aux donateurs qui ont contribué à l'accroissement des collections conservées dans les Musées de la ville.

» C'est en dehors de Nîmes, sur le territoire de la commune de Baron, que les découvertes les plus intéressantes ont eu lieu cette année. M. Ulysse Dumas nous avisa qu'il avait recueilli sur sa propriété divers objets de l'époque romaine dont il fit spontanément don au Musée. Il se proposait d'ailleurs de continuer à temps perdu les fouilles qu'il avait commencées au lieu dit Claparède que M. Dumas croit être l'emplacement de Brugetia, une des onze localités arécomiques désignées sur le piédestal antique conservé au Musée épigraphique. L'auteur de ces découvertes appuie son opinion sur des observations fort judicieuses développées dans la notice qui a été lue à l'une des séances de l'Académie.

» Les indications qu'il a fournies ont paru si intéressantes que notre Conseil municipal a bien voulu accueillir favorablement la demande de l'Académie en accordant un crédit de 500 francs destiné à la continuation des fouil-

les si heureusement commencées. Cet encouragement auquel M. Dumas a été très sensible lui a permis de poursuivre ses recherches qui seront continuées lorsque les terrains sur lesquels elles doivent porter seront libres de toute culture.

» On peut voir dans une des vitrines de la Maison Carrée les objets suivants provenant de Claparède, près Baron :

» Un très beau poids en bronze en forme d'astragale, muni d'une poignée sur laquelle on lit CAST XXX (il pèse en effet 30 livres romaines de 322^{gr} 5 chacune, soit au total 9^k 675^{gr}) ; des agrafes de vêtements ; des fibules ; des anneaux et autres menus objets en bronze ; des raccords de tuyaux en même métal ; des clefs ; un cadenas en fer muni de sa chaîne ; divers spécimens de la céramique romaine ; toute une collection de monnaies depuis l'occupation des volces arécomiques jusqu'au bas-empire.

» En recueillant pour nos collections cet ensemble de documents, le patient chercheur notait les vestiges d'habitation en dressant un plan détaillé qui permettra de reconnaître la disposition des lieux.

» De telles études sont méritoires et l'on ne saurait plus dignement occuper les loisirs de la vie rurale. L'Académie a voulu donner à M. Ulysse Dumas un témoignage de son estime en lui décernant une médaille de vermeil.

» Plusieurs inscriptions ont été transportées au Musée épigraphique.

» Nous devons à la générosité de M. Georges Arnaud une inscription funéraire recueillie dans sa propriété de Caissargues, par les soins de M. Commin, entrepreneur, et qui concerne Terentia Marcilla, flaminique de la colonie de Narbonne.

» M. l'abbé Brunel a donné à la ville une inscription funéraire qui relate le même nom de Terentia Marcilla.

» D'autres fragments épigraphiques nous ont été réservés par M. Raphel, architecte, M. Commin et M. Héraut.

» M. Chenel, garde général, profite de ses déplacements fréquents pour obtenir en faveur de la ville la cession des objets antiques qui lui sont signalés.

» Les collections de la Maison Carrée ont été enrichies d'une belle épée du type dit à antennes, commun dans les sépultures du premier âge du fer ou hallstatiennes, de Hallstätt (Autriche), et rare dans la France méridionale. Un bracelet en fer, orné de stries, d'un modèle copié sur ceux de l'âge du bronze, a été recueilli à Saint-Hippolyte-du-Fort dans la même sépulture par M. le général Cahous à qui nous devons ces objets.

» Deux mosaïques romaines découvertes, l'une à l'avenue de la Plate-Forme, l'autre rue Saint-Agnès, ont été enlevées par les soins de M. Mora. Bien qu'elles ne soient composées que de motifs géométriques, elles méritaient d'être conservées, les découvertes de documents de ce genre étant de moins en moins fréquentes sous notre sol que les nécessités des travaux de construction forcent à déblayer.

» L'archéologie préhistorique n'a pas été négligée. M. Ulysse Dumas dont le nom a été déjà cité a recueilli à Baron, à Serviès et à Barjac, dans des stations, de nombreux spécimens de l'âge de la pierre polie : pointes de flèches, grattoirs, haches, lames en silex, qu'il a réservés aux collections si soigneusement classées par le conservateur du Musée d'histoire naturelle, M. Clément.

» Le frère Sallustien, supérieur des Frères de la doctrine chrétienne à Uzès, a également enrichi ce Musée d'une partie des objets de l'époque néolithique qu'il a recueillis dans les grottes des environs d'Uzès; nous lui devons notamment toute une série de poteries ornées de dessins géométriques variés.

» M. Goudard, conservateur du cabinet des médailles, a enregistré une longue série de dons dont je n'ose pas aborder la nomenclature craignant de fatiguer votre bienveillante

attention. Il n'est que juste cependant d'exprimer, au nom de nos concitoyens, nos sentiments de reconnaissance aux généreux donateurs qui ont contribué à enrichir le médaillier déjà si important :

- MM. Gustave Bourse fils (Paris).
Niels le Tort (Copenhague, Danemark).
Gaston Maruéjol (Nîmes).
Georges H. Hodges (Leicester, Angleterre).
James Clarck (Paisley, Ecosse).
G.-H. Chadburn et A.-H. Christie (Londres).
M^{lle} Bertha von der Lage (Berlin).
MM. Julien Bertaudon (Manduel, Gard).
Ulysse Dumas (Baron, Gard).
Alexandre Giros (Paris).
Général Thomassin (Paris).
Wladimir Keller (Saint-Petersbourg, Russie).
Alfred Schmidt (Dresde, Saxe).
Comte E. de Balincourt (Nîmes).
M^{me} Doumergue (Nîmes).
MM. Henri Laune (Nîmes).
Emile Defferre (Nîmes).

Parmi ces donateurs vous avez reconnu des compatriotes et aussi des étrangers qui ont voulu témoigner à M. Goudard le bon souvenir qu'ils emportaient de leur visite à la Maison Carrée.

Plus que jamais l'archéologie est en honneur dans notre ville. La liste des nombreuses médailles décernées cette année par l'Académie de Nîmes va encore le démontrer après cet exposé qui résume les principaux dons faits à nos collections depuis sa précédente séance annuelle.

MÉDAILLES DE VERMEIL :

- MM. Ulysse Dumas,
Niels le Tort,
Gaston Maruéjol,
Alfred Schmidt.

MÉDAILLES D'ARGENT :

MM. Le général Cahous,
L'Abbé Brunel,
Pierre Commin,
T. C. Frère Sallustien,
Jules Jacques,
Joseph Chenel,
Georges Arnaud,
M^{lle}. Philomène Puget,
MM. Alexandre Giros,
Le général Thomassin,
Wladimir Keller,
M^{me} Doumergue,
MM. Henri Laune,
Emile Defferre.

MÉDAILLES DE BRONZE :

MM. Max Raphel,
Joseph Bourgues,
Alexandre Héraut.

M. le Chanoine Ferry a lu ensuite son étude :
*De l'utilité de la langue grecque dans le pro-
gramme de l'enseignement classique.*

La séance s'est terminée, selon l'usage, par
de la poésie.

M. Raymond Février a récité la sienne : *La
mort d'un sage.*

M. Benoît-Germain a enfin donné lecture
de la dernière des trois fables posthumes
de A. Bigot, que sa veuve avait gracieu-
sément offertes à l'Académie. Désormais on
sera privé de ces pièces si finement joyeu-
ses qui clôturaient si spirituellement et si
gaiement pour tous les séances annuelles. *Lou
Capélan et si dos fiyo* est une charmante et
lointaine imitation de la fable de La Fontaine,
Jupiter et le métayer.

Séance du 20 mai 1899.

Présents : MM. Bardon, *président* ; Doze, Bondurand, Mazel, abbé Goiffon, Gustave Fabre, Benoît-Germain, Bruneton, Reinaud, Allard, Daudet, Rocafort, Barral, Maruéjol, abbé Delfour, Delamare, général Bertrand, Nadal, *membres résidents* ; colonel Robin, *correspondant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai et celui de la séance publique du 13 sont lus et adoptés.

M. le *secrétaire* fait le dépôt des publications périodiques des Sociétés correspondantes arrivées dans la quinzaine dernière.

Il dépose également le *Bulletin de la Commission météorologique* du département du Gard pour les mois de janvier, février et mars 1899.

Il annonce que, dans sa séance du mardi 16 courant, l'Académie française a décerné, parmi ses prix de poésie, une médaille de 500 francs à M. *Raymond Ferrier*, pour son volume intitulé : *Au pays Cévenol*. Le lauréat, *membre non résident* de la Compagnie, est d'ordinaire agréablement écouté dans nos séances publiques annuelles.

M. le *secrétaire* annonce que deux lauréats du concours de poésie se sont réglementairement fait connaître ; ce sont : 1^o M. *Arthur Castanier*, de Lamalou-les-Bains, qui a obtenu la mention très honorable ; et 2^o M^{lle} *M. Th. Isnard*, d'Avignon, à qui est échue une des quatre mentions honorables.

En réponse à la demande de M. le maire de Nîmes (17 mai), l'Académie délègue M. le général Bertrand à la commission de distribution du legs Boucher de Perthes (année 1899).

On passe aux lectures annoncées.

M. Bondurand résume en quelques mots le mémoire de M. le Dr Malzac sur *La peste à Lasalle*.

M. Bondurand parle ensuite en ces termes d'*Un incunable imprimé à Uzès*.

» Le *Bibliographe Moderne* (janvier-février 1899) contient un intéressant article de M. A. Claudin, intitulé : *L'imprimerie à Uzès au XV^e siècle*. L'auteur y décrit un bréviaire inconnu imprimé dans cette ville en 1493.

« Aux noms de Narbonne, de Périgueux, d'Embrun, inscrits dans ces dernières années au tableau d'honneur de la typographie française, dit M. Claudin, il faut ajouter maintenant celui d'une autre ville du Midi, d'Uzès. »

» L'auteur donne un curieux fac-simile du colophon, imprimé entièrement au rouge. Après le mot *finis*, le colophon termine le livre. Il est ainsi conçu :

« Gratiarum actio deo patri et/spiritui
» sancto et domino nostro jesu/christo : om-
» nibusque sanctis ad/quorum honorem fide-
» liumque animarum/salutem presens brevia-
« rium secundum lauda/bilem usum sancte
» uticensis ecclesie/fine inclyto pollet. Im-
» pressum uce/cie per insignem artis impres-
» soris/magistrum Johannem de prato. An/no
» salutis millesimo quadrin/gentesimo nona-
» gesimo tertio ;/die vero secunda octobris. »

« Jean du Pré était venu de Lyon installer une presse à Uzès, où il avait été appelé, selon toute probabilité, par l'évêque Nicolas Maugras (*Malegrassi*). »

» L'exemplaire du bréviaire d'Uzès, achevé d'imprimer le 2 octobre 1493, « est imprimé sur vélin et décoré au commencement d'une bordure de fleurs peintes en miniature aux armes de Maugras (deux coquilles en chef et un soleil en pointe). »

» Il appartient à M. Lantelme, bibliophile dauphinois, qui l'a découvert.

» Il forme un petit in-8 de 360 feuillets non chiffrés. Il est imprimé en caractères gothiques à deux colonnes de 38 lignes par page, et commence par un calendrier.

» Le texte commence par cet intitulé imprimé en rouge :

« In nomine domini amen. Incipit/compendium breviarii divini cultus/secundum usum »
» et laudabiles consuetu/dires sancte uticensis ecclesie/ordinatum. »

» Les offices des dimanches et fêtes commencent par ces lignes imprimées en rouge :

» In nomine domini jesu christi. Officium/ »
» dominicale et feriale secundum usum uticensem incipit. »

» Les cahiers sont répartis en deux ordres de signatures, l'un en minuscules, l'autre en lettres capitales.

» Le cahier A commence par cet avis imprimé en rouge :

« Notandum quod octaba et solennes in/hac diocesi : modo quadruplici distinguntur : scilicet in magis solennes : minus solennes : et semi/solennes. »

» Le légendaire des saints de l'Eglise d'Uzès débute par ces deux lignes en rouge :

« Incipit legendarium sanctorale cum homeliis secundum usum uticensem. »

» Il y avait un Jean du Pré à Lyon. Il y en avait un autre à Paris. Celui de Lyon fut « d'abord associé, en 1486-1487, avec Nicolas Philippi, de Benssheim, le second imprimeur de Lyon, pour l'impression d'une traduction française illustrée de figures sur bois des *Vies des Pères* de Saint-Jérôme. Il exerça seul ensuite et imprima nombre de livres jusqu'à la fin de l'année 1495 au moins. Il quitta ensuite Lyon pour s'établir à Avignon, où il avait été appelé par la municipalité pour y monter une imprimerie aux frais de la municipalité, en 1497.

» Son séjour à Uzès ne fut que momentané.

Il n'avait pas abandonné son atelier de Lyon, et n'avait amené à Uzès que le matériel nécessaire pour l'impression du bréviaire qui lui avait été commandé. C'était un petit caractère gothique qu'il avait déjà employé pour un Office de la Vierge, en très petit format, daté du 10 septembre 1490. Le caractère du bréviaire était rentré dans les premiers mois de 1494, car il servit à imprimer le commentaire d'un éditeur de *Boetius, de Consolatione Philosophiæ*, daté du 6 mars 1494 (n. st.), à Lyon, chez le même Jean du Pré.

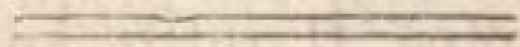
» Après le bréviaire, l'évêque Maugras voulut faire imprimer le missel. Du Pré avait quitté Uzès et n'y retourna pas. Le missel d'Uzès fut imprimé à Lyon. Ce fut Jean Neumeister, de Mayence, l'ancien imprimeur d'Albi, qui fut chargé de l'exécuter ». Ce volume, que M. Claudin a décrit dans ses *Origines de l'imprimerie à Albi*, fut terminé le 5 août 1495.

» Tels sont les renseignements essentiels que j'ai cru devoir extraire de l'article de M. Claudin. On y trouvera les abréviations figurées, que j'ai résolues dans mes citations, et les détails techniques qui n'intéressent que les spécialistes. »

M. le docteur Mazel présente et lit deux poésies de M. Bard, félibre di coupéu. La première est un *Rondeau* en vers français : *Vive le printemps* ; la seconde, une *Sérénade* en vers patois : *Dourmis, Mignoto*.

Enfin, M. Rocafort donne connaissance de son travail sur *La formation pédagogique dans l'Université*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée



à l'occasion de la réception de M. le général Bertrand, qui en exprimant à son
venir et de voir tout en reconnaissance
M. le président tout à fait étonné par
ses succès et les succès des autres.

Séance du 3 juin 1899.

Présents, et la séance a été l'assemblée
générale. C'est l'ordre du jour
voilà quelques semaines. Voir au Journal
Officiel du 20 mai dernier le procès-verbal de
la séance du 20 mai.

Présents: MM. Bardon, *président*; Doze, Clavel, Mazel, abbé Goiffon, Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Bruneton, Daudet, abbé François Durand, Rocafort, Maruéjol, général Bertrand, Lavergne, *membres résidents*; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 20 mai est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques que les Sociétés correspondantes ont fait parvenir dans la dernière quinzaine.

Il donne lecture des lettres des 10, 16 et 19 mai écoulé dans lesquelles MM. Chenel, garde général à Nîmes, le général Cahous, de St-Hippolyte-du-Fort, le général Thomassin, de Paris, et M. Alexandre Giros, ingénieur civil, de Paris également, remercient des médailles qui leur ont été décernées, dans la dernière séance publique en reconnaissance de leurs dons d'objets antiques aux musées.

Il transmet la gratitude de M. Raymond Février pour les félicitations qui lui ont été adressées au nom de la Compagnie à l'occasion de son récent succès au concours de poésie de l'Académie française.

M. le *secrétaire* dit que depuis la dernière réunion on a appris que M. le général Bertrand avait été nommé *Membre de la Commission des hospices*. Il s'est empressé d'adresser à cet éminent et sympathique confrère les compliments de l'Académie pour cette si honorable distinction. Le nouvel élu a bien voulu remercier sans retard. M. le *président*

est heureux de renouveler ces félicitations à M. le général Bertrand qui en exprime à nouveau et de vive voix toute sa reconnaissance.

M. le président tient à faire savoir qu'à la 23^e Session des Sociétés des Beaux-Arts des départements un mémoire sur *Natoire, peintre nimois, et sa famille* a été favorablement accueilli. C'est l'œuvre de M. Paul Clauzel, notre secrétaire perpétuel (Voir au *Journal Officiel* du 26 mai dernier le procès-verbal de la séance du jeudi 25, et à celui du 27 mai le Rapport général de M. Henry Jouin, secrétaire du Comité).

M. le secrétaire annonce qu'une nouvelle vente aux enchères des immeubles Maumenet sur baisse des mises à prix sera tentée pardevant M^e Bellot, notaire, le jeudi 19 juin courant, à 10 heures du matin. Toutes les précautions nécessaires ou utiles pour aboutir à un résultat favorable ont été ou seront prises en temps utile. Les membres de la Compagnie sont priés de s'employer dans ce but, afin de s'intéresser et d'aider à l'œuvre de bienfaisance qu'à conçue et créée le généreux donateur et dont l'Académie a accepté la charge et le soin.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un *correspondant*, M. le docteur Malzac, de Lasalle, est nommé à l'unanimité.

M. le secrétaire donne connaissance d'une lettre *piquante* (25 mai dernier) qui lui a été adressée par M. Paul-Théodore Gueiffier, de St-Ambroix, concurrent malheureux du dernier tournoi poétique de la Compagnie.

Après un échange de vues et d'observations sur le personnel de l'Académie ainsi que sur les statuts et le règlement, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 17 juin 1899.

Présents: MM. Bardon, *président*; Bondurand, Clavel, abbé Goiffon, Gustave Fabre, Ducros, Benoît-Germain, comte de Curières de Castelnau, abbé François Durand, Rocafort, Maruéjol, abbé Delfour, général Bertrand, Nadal, *membres résidants*; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 3 juin est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui lui sont arrivées dans la quinzaine.

Il fait hommage, de la part des auteurs, des ouvrages suivants :

BON JOSEPH DU TEIL : *Les missions catholiques françaises et les raisons de leur participation à l'exposition de 1900.*

ERNEST CHANTRE : *Observations anthropologiques sur les crânes de la Nécropole de Sidon.*

ERNEST CHANTRE : *L'âge de la pierre dans la Haute-Egypte d'après les plus récentes découvertes.*

ERNEST CHANTRE : *Le Tell de Kara. — Euyuk près Césarée.*

ERNEST CHANTRE : *Recherches archéologiques dans l'Asie occidentale. — Mission en Cappadoce.*

CHANOINE LAMOUREUX : *Les saintes Maries de Provence. — Leur vie et leur culte. — Nouvelle édition.*

M. le *secrétaire* communique une lettre de Lasalle (14 juin courant) par laquelle M. le Dr Malzac remercie de son élection comme corres-

pondant, qui a eu lieu à la précédente séance.

M. *le secrétaire* transmet la démission d'un *correspondant*, M. *Antoine Chansroux*, de Beaucaire, lequel la lui a notifiée par lettre du 17 juin courant, où il a consigné les regrets que lui cause cette détermination à lui imposée par des nécessités qui la lui rendent obligatoire pour toutes les Sociétés auxquelles il était affilié à un titre quelconque.

M. *le secrétaire* annonce qu'un des lauréats du dernier concours de poésie s'est fait régulièrement connaître. C'est M. Paul Saltet, de Nîmes, sous le pseudonyme littéraire de *Philémon Savory*, qu'il désire conserver. Son envoi, inscrit sous le n° 2, avait pour épigraphe : *L'esprit cherche, le cœur trouve*. Il a obtenu une *mention honorable*.

On passe aux lectures annoncées.

M. *l'abbé François Durand* présente son rapport sur le mémoire de M. le capitaine Vigne, qui a pour titre : *Un coin du vieux sol nimois*. Il s'exprime ainsi :

« Tout Nimois connaît, sans qu'il soit besoin de longues explications, l'octroi du chemin de Beaucaire, où vient se terminer aujourd'hui la rue Nicot prolongée. En face même de cet octroi existe une maison neuve, bâtie par M. le capitaine Vigne, dans un jardin agréable, dont le sol s'élève à un mètre 50 centimètres, au-dessus de la route. Avant la construction, un tertre, d'environ 300 mètres carrés, accusait les vagues formes d'un tumulus préhistorique, sorte de mamelon dont la base est entaillée par le boulevard du Viaduc, le chemin de Beaucaire et la rue Nicot. C'est sur ce tertre, que des fouilles intelligentes ont été pratiquées par l'auteur de *Un coin du vieux sol nimois*, à partir de 1890.

» Six sépultures ont été mises au jour; elles étaient situées à une distance moyenne de 30 à 35 mètres de la voie Domitienne, dont les restes ont été constatés, suivant la direction en ligne droite vers la porte d'Auguste, en passant par le plan Vacher.

» 1° La première découverte fut celle d'une construction rectangulaire, avec perron d'accès à l'Ouest ; les murs, d'une extrême solidité, mesuraient 2^m,50 d'épaisseur. Le rectangle était orienté, les grands côtés regardant le nord et le sud, mesurant 10 mètres, et les petits 8 mètres hors œuvre (soit 5^m et 3^m dans œuvre). Ce tombeau, d'apparence romaine, a dû être rasé, dès le temps des barbares ; les fouilles n'ont amené la découverte que de quelques fragments d'ossements et de poteries grossières. A noter deux niches intérieures (0,30 de largeur sur 0,45 de hauteur).

» 2° Au pied de la muraille (côté nord du rectangle) et à l'extérieur, une tombe gallo-romaine contenait des ossements incinérés, renfermés dans un pot grossier.

3° A 1^m,10 de profondeur, autre tombe sans caractère particulier. La pierre, de forme presque ovale, mesure 1^m,90 sur 0^m,85. Elle contenait : deux grandes amphores couchées à côté l'une de l'autre, une grande coupe en terre fine, rouge, avec ornements de feuilles, un plat creux et massif, deux vases plats avec trois trous de suspension, enfin un vase en forme de cruche à panse godronnée.

» Au dessous des poteries : une épée tordue en forme de S, dans son fourreau métallique (1^m,12 de longueur), — deux fers de lance à lames flamboyantes, — deux fragments d'*umbos*, boucliers gaulois, de forme semi-ovoïde, — un porte-mousqueton, enfin deux défenses de sanglier.

» Aucun ossement ni débris n'a été trouvé dans cette tombe.

» 4° *Tombeau de femme gallo-romaine d'une grande richesse.* — Sa forme cubique, en pierre brute à l'extérieur, est loin d'attirer les regards et de faire soupçonner la valeur du mobilier funéraire. Ce mobilier avait été disposé avec un grand soin. Au milieu, une urne d'albâtre au profil grec renfermait les ossements calcinés et concassés, d'une extrême blancheur et propreté, une bague en or, et des

objets en ambre (miroir, souris, et autres joujous).

» Ensuite venaient une lampe et un trépied, tous deux en bronze. La lampe portait encore la mèche carbonisée, et la pointe supérieure du trépied formant chandelier était moins oxydée que le reste du métal. Ne pourrait-on pas croire qu'au moment de la fermeture du tombeau, la lampe brûlait, et le trépied portait un cierge allumé ?

» Immédiatement au-dessous de la lampe et du trépied, étaient disposées diverses pièces en verre, au nombre de seize (coupes, assiettes, aiguières, fioles, et ampoules ou lacrymatoires).

» Puis on trouva des objets en ivoire, tous articles de femme : berceau de poupée, fuseau, aiguilles à tricoter de diverses grosseurs, épingles à cheveux, stylet et boutons à deux têtes, le tout artistement travaillé.

» Les objets en bronze, au nombre de dix, sont du plus grand intérêt. Dans une grande coupe, voici les restes d'un coffret tombé en poussière, parfaitement reconnaissable, aux débris de parchemin doré, à une plaque argentée, à des clous et à une plaquette d'ivoire. Au milieu de ces débris : une chaîne en argent, à mailles très fines, portant cinq émaux bleus, allongés en olives, le plus gros formant milieu, les quatre autres l'accompagnant deux à deux. La coupe qui contenait ces restes de bijoux et de coffret, mesure 0,33 cent. de diamètre sur 0,12 de profondeur. Son galbe est d'une pureté de forme admirable, ainsi que ses deux anses ciselées. Sur la panse on voit les mailles serrées d'un tissu léger, comme collé au bronze. On reconnaît quelques traces d'argenture.

» A côté : une aiguière riche dans son bassin (aiguière : haut. 0^m,21, larg. 0^m,11 ; bassin : diamètre 0^m,20, prof. 0,04).

» La pièce principale est une patère à manche ciselé et anses mobiles (diamètre longitudinal : 0^m,175, transversal 0^m,145). Le manche cannelé, et terminé par une tête de louve, les

anses fixées par quatre autres têtes de louves et d'autres détails, qu'il serait trop long d'énumérer, font de cette patère un objet d'art très remarquable.

» Autour du tombeau, touchant l'auge en pierre qui le constitue, les objets en céramique en terre rouge de Samos, étaient mêlés à des ossements d'animaux et à des coquillages, preuves probables du repas funèbre, qui fut fait à la cérémonie de l'ensevelissement, ou à l'anniversaire.

» L'auteur du mémoire voit, dans ces divers objets, un motif de penser que la défunte était une prêtresse de Bacchus. Quoiqu'il en soit, ce mobilier funéraire est d'un goût absolument pur et d'une exécution artistique vraiment distinguée, digne de l'époque d'Auguste.

» A quelques mètres du tombeau si riche, que nous venons de décrire sommairement, on découvrit un bûcher funèbre, mélange de terre rougie, de cendres, de charbons, de poteries noircies par le feu, de verres tordus, de lacrymatoires aplaties par la chaleur, une quantité considérable de clous et quelques débris d'ossements humains brûlés, le tout formant une couche d'environ 0^m,10 cent. d'épaisseur, au fond d'un creux rectangulaire de 1^m,80 sur 0^m,40 et de 0^m,40 de profondeur, dans le sol romain. Les parois de ce creux portent les traces de l'action du feu. Trois pièces de monnaie romaine ont été trouvées parmi ce débris de bûcher.

» 5° Non loin du bûcher une autre tombe a été trouvée, formée par trois dalles et un mur, ancienne substruction. Il renfermait des ossements incinérés, des poteries, une fiole à parfums, une coupe contenant une monnaie d'Aelius, deux ampoules, un couteau fermé, trois styles en ivoire, un couteau tout en ivoire, une bague en fer, et une pince à épiler. « Serait-ce le tombeau d'un copiste ? » dit M. Vigne.

» 6° A deux pas vers le Nord, autre tombeau, ne renfermant qu'un squelette de deux mètres, les bras écartés du corps, et la tête regardant vers l'Est.

» Un peu plus loin : une tombe d'enfant, le cercueil mesurait 0^m,92, et était orienté vers l'Est ; deux objets seulement : une coupe et un biberon. Aucune trace de crémation, le petit corps a été vite réduit en poussière, c'est à peine si la terre porte quelques traces de son existence lointaine.

» M. le capitaine Vigne termine son travail en relatant la découverte, dans la rue Nicot, d'un tombeau mérovingien qui n'offre rien de particulier, puis il tire quelques conclusions qui termineront utilement ce compte-rendu.

« 1^o La combustion de la charpente osseuse ne s'obtenait que fort incomplètement par le bûcher rustique. Ce fait est prouvé par les cas de crémation constatés ici. Il est visible que pour les introduire dans les vases cinéraires, on avait dû les fragmenter par percussion. Ceux contenus dans le vase en albâtre, paraissent avoir été soigneusement lavés et sans doute parfumés.

» 2^o.... La crémation ne s'appliquait pas à l'enfance au-dessous de l'âge de la dentition.

» 3^o La coutume de placer les tombeaux, le long des grandes routes, qui prévalait à Rome, était de même en usage dans les colonies.

» M. le capitaine Vigne a bien mérité de l'archéologie. Son travail consciencieux, riche en observations précises, d'un style clair, constitue un document nouveau, d'une haute importance pour la reconstitution de l'antique Nemausus. »

A suite de ce rapport, M. le général *Bertrand* dit qu'en 1886 on a découvert à Sousse plusieurs tombeaux puniques qui démontrent l'usage de l'incinération établi jadis dans ce pays. On y a trouvé une série complète d'objets antiques et curieux. Et on a constaté que souvent ces objets avaient du être concassés pour être introduits dans les urnes.

M. *Bardon* rend compte ensuite, de la manière suivante, de la *Biographie de l'abbé Boissier de Sauvages* publiée par M. l'abbé *de Broves*.

M. l'abbé de Broves a publié dans le bulletin de la Société scientifique et littéraire d'Alais une biographie de l'abbé Boissier de Sauvages (1710-1795) auquel on a récemment élevé un monument.

Bien que cette biographie abonde en inexactitudes de toute espèce M. Bardon montre l'importance de ce mémoire, et il invite même l'auteur à publier *in extenso* le carnet de voyage en Italie de l'abbé de Sauvages. Evidemment ce carnet ne vaut pas celui du président de Brosses, ni celui de Dupaty, ni celui de La Lande, mais il y a intérêt à voir un abbé se montrer plus sévère à l'égard du clergé italien que les autres touristes, ses contemporains, que nous venons de nommer.

M. Bardon recherche quelles furent les idées religieuses de l'abbé de Sauvages. Son Jansénisme s'affiche dans son dictionnaire, et dans sa conduite comme promoteur du diocèse d'Alais de 1773 à 1776. Dès que l'évêque Beuteville mourut, le chapitre, qui ne partageait pas les idées de son évêque, révoqua de ses fonctions le promoteur trop ennemi des Jésuites.

» En politique, l'abbé de Sauvages fut un de ces naïfs qui espéraient l'abolition des abus qui les gênaient, mais qui croyaient museler la Révolution. A mesure que les événements se déroulèrent, ne changea-t-il pas un peu d'idée ? est-ce bien lui qui à l'âge de 83 ans a dansé, par peur, en octobre 1792, autour de l'arbre de la liberté, sur la place publique ? n'est-ce pas plutôt son neveu ?

L'abbé de Sauvages a publié en 1756 un dictionnaire languedocien. M. l'abbé de Broves dit :

« Les manies et les solécismes de l'évêque
» d'Alais furent peut-être les sources origina-
» les dans lesquelles notre abbé puisa l'idée
» de son dictionnaire. »

» M. l'abbé de Broves oublie que l'évêque d'Alais, Beuteville, est venu pour la première fois à Alais en décembre 1756 ; le dictionnaire avait déjà paru.

« L'abbé de Sauvages fut ordonné prêtre
» vers la fête de Pâques 1771..... Mgr de
» Beauteville conféra ce jour-là le sacerdoce
» à quatre ecclésiastiques d'un mérite hors
» ligne : l'abbé de Sauvages, Paysac, Laborie
» et d'Esponchez.... député aux Etats-Géné-
» raux. »

» Voilà ce qu'a écrit M. l'abbé de Broves ; il
n'a donc pas consulté les procès-verbaux de
l'Evêché d'Alais !

» Voyons ce qu'il fallait dire :

» Le samedi avant le dimanche de la pas-
sion 1771 (16 mars), l'abbé de Sauvages fut
ordonné prêtre ainsi que François Félix La-
borie et Charles Falguier.

» L'abbé Paysac était prêtre depuis le 8 juin
1754. D'Esponchez était lui aussi déjà prêtre.
Ils n'ont donc pas été ordonnés en 1771.

» M. l'abbé de Broves a la manie d'exagérer
le rôle de son héros ; mais n'importe, nous
avons lu son travail avec plaisir et nous espé-
rons qu'il ne prendra pas mal nos légères cri-
tiques. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est
levée.

Séance du 1^{er} juillet 1899.

Présents : MM. Bardon, *président* ; Bondurand, Clavel, Mazel, abbé Goiffon, Maurin, comte de Balincourt, Ducros, Enjalbert, Daudet, abbé François Durand, Rocafort, Barral, Maruéjol, général Bertrand, Jouve, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 15 juin est lu et adopté.

M. *le secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qu'il a reçues depuis cette date.

Distribution est faite aux membres présents du volume des *Mémoires de 1898*, livré aujourd'hui par l'imprimeur.

M. *le secrétaire* constate avec regret que ce volume comme les précédents est absolument muet sur l'ARCHÉOLOGIE.

M. *le secrétaire* communique une circulaire de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET DES ARTS CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD séant à Douai, qui annonce la célébration, en juillet prochain, du centenaire de sa fondation, et invite l'Académie à se faire représenter à ces fêtes dont le programme est joint à la lettre d'invitation.

M. *le secrétaire* dit que les deux concurrents du concours de poésie qui restaient à connaître parmi les lauréats viennent de lui faire parvenir la demande et l'autorisation d'ouvrir les plis cachetés accompagnant leurs envois. Ce sont : *Madame Gilles de la Combe*, de Mareuil-sur-Lay (Vendée) pour l'envoi

inscrit sous le n° 16. avec la devise : *Spiritus flat ubi vult* ; et M. B. Casal, instituteur à Soulatges par Saint-Privat - de - Vallongue (Lozère), pour le n° 11, avec cette devise : *Trahit sua quemque voluptas*.

Les cinq lauréats sont maintenant connus.

M. le secrétaire fait part à ses confrères du succès obtenu par un ouvrage offert en hommage à l'Académie (V. procès-verbal du 19 janvier 1898) et dont M. Rocafort a rendu compte dans la séance du même jour. L'Académie française, en effet, dans sa séance du jeudi 15 juin dernier, a, sur les 3,000 fr. du prix Bordin, accordé 1,000 à M. Ernest Zyromski, pour son LAMARTINE POÈTE LYRIQUE.

M. le secrétaire dit que, le jeudi 29 juin écoulé, à 10 heures du matin, M^e Bellot, notaire exécuteur testamentaire de M. Edouard Maumenet, a remis en vente aux enchères, sur baisse de mises à prix, les immeubles dépendant de cette succession, conformément aux décisions antérieurement délibérées.

La maison du quai de la Fontaine a été adjugée à 20,025 fr.

La campagne de Jonquières l'a été à 40,025 francs.

La maison de la rue Deyron n'a trouvé preneur ni à 55,000 fr., chiffre proposé par les affiches, ni à 50,000, chiffre auquel la mise à prix a été sur l'heure abaissée.

M. le président Bardon, qui avait bien voulu assister à la séance, n'a pas cru pouvoir, ni devoir abaisser davantage cette mise à prix, qui paraît déjà inférieure à la valeur réelle de cet immeuble. D'accord avec M. le secrétaire perpétuel et l'exécuteur testamentaire, l'adjudication en a été ajournée à une date ultérieure.

L'Académie approuve à l'unanimité cette décision.

M. le secrétaire annonce que l'Enregistrement a fait signifier, le 24 juin dernier, son mémoire à l'appui de ses contraintes délivrées

à l'Académie dans l'affaire Maumenet et en réponse à l'opposition de la Compagnie (21 février 1889). Toutes mesures sont prises dans l'intérêt de celle-ci.

A la suite de ces explications, M. Rocafort donne lecture de son travail : *Dans les Alpes françaises ; de Grenoble à Genève.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 15 juillet 1899.

Présents : MM. Bardon, *président* ; Bondurand, abbé Goiffon, Maurin, comte de Balincourt, Ducros, de Curières de Castelnau, Bruneton, Reinaud, abbé François Durand, Maruéjol, abbé Delfour, Delamare, général Bertrand, Jouve, Nadal, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet est lu et adopté.

M. *le secrétaire* dépose les publications périodiques qu'il a reçues des Sociétés correspondantes dans la dernière quinzaine.

Il annonce le décès de M. *Gustave Pelon*, *membre non résidant*, dont il ne peut préciser la date, l'ayant appris indirectement et par hasard. Ce fâcheux événement doit remonter à une époque assez éloignée. Le procès-verbal mentionnera les regrets que cette perte cause à la Compagnie dont M. *Pelon* fut un membre actif et éminent (*membre résidant* depuis 1871, devenu, le 1^{er} janvier 1883, *membre non résidant*).

M. *le secrétaire* indique que le délai de surenchère sur les immeubles Maumenet adjugés le 29 juin dernier est expiré sans qu'il se soit présenté de surenchérisseur.

On passe aux lectures annoncées.

M. *Clauzel*, sur les indications de notre confrère, M. *Simon*, bibliothécaire de la ville, a fouillé dans la correspondance laissée par *Jules Canonge*, un de nos prédécesseurs. Il se propose de mettre au jour des pièces cu-

rieuses qui se trouvent dans ce dossier. Pour commencer, il lit, aujourd'hui, deux lettres fort intéressantes, adressées au poète défunt, le 1^{er} et le 10 1864, par la sœur Saint-Jean-Rabanis, originaire de Nîmes, qui était alors religieuse du Sacré Cœur de Jésus à Valence d'Albigeois (Tarn).

M. *Bardon* présente ensuite 50 lettres inédites du Roi Charles VI concernant la Sénéchaussée de Nîmes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 29 juillet 1899.

Présents : MM. l'abbé Goiffon, *ancien président, président* en conformité de l'article 34 du règlement ; Benoît-Germain, général Bertrand, Jouve, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 15 juillet est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qu'il a reçues depuis cette date.

Il distribue aux membres présents la récente brochure que M. *Marcellin Clavel* offre à ses confrères et qui a pour titre : POUR LA PATRIE, L'AGRICULTURE, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE. C'est l'étude dont M. Clavel a entretenu à diverses reprises la Compagnie sous cette rubrique générale : *Protection et libre-échange. — Marine. — Colonies. — Colonisation.*

M. le *secrétaire* fait connaître la circulaire de l'Académie de Metz portant le programme de ses *Concours pour 1899-1900.*

Il communique la circulaire ministérielle suivante, qui a pour objet le 38^e *Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements* :

« Paris, le 12 juillet 1899.

» MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

» Vous trouverez ci-joint, en dix exemplaires, le programme du 38^e Congrès des Sociétés savantes, dont la séance d'ouverture est dès maintenant fixée au 5 juin 1900. Je vous

serai obligé de porter sans retard ce document à la connaissance des membres de votre Société et de leur notifier que toute lecture sera, comme les années précédentes, subordonnée à l'examen préalable des mémoires et à l'approbation du Comité.

» Seules, les communications destinées à la section des Sciences pourront être exceptées de cette règle. Mais, en tous cas, une analyse indiquant leur sujet et leur plan sera exigée.

» J'insiste tout particulièrement afin que le texte des mémoires et des analyses parviennent, avant le 30 mars prochain, au 5^e Bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur.

» Il ne sera, en effet, tenu aucun compte des envois adressés après ce délai.

» J'ajoute que les manuscrits devront être entièrement terminés, lisiblement écrits *sur le recto* et accompagnés des dessins, cartes, croquis, etc., nécessaires, de manière à ne pas retarder l'impression, si elle est décidée.

» J'appelle toute votre attention sur ces prescriptions. Elles ne restreignent pas le droit de chacun de demander la parole sur les questions du programme et sont indispensables à la marche régulière du Congrès.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» *Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts.*

» Signé : G. LEYGUES.

Pour copie conforme :

» *Le Directeur de l'Enseignement
supérieur, Conseiller d'Etat,*

» L. LIARD. »

M. *Clauzel*, continuant le dépouillement du dossier légué à la ville par *Jules Canonge* et par lui formé avec les lettres ou les œuvres qu'il a reçues de divers correspondants, donne lecture de deux pièces de poésie.

La première, qui est à la date du 21 juin 1857 (Nîmes), lui était adressée par *Ernest*

Roussel, qui fut, comme lui, l'un de nos prédécesseurs.

La seconde : *Sur Nismes*, porte, en tête et sous le titre, cette anotation : « Vers trouvés » écrits sur un volet de l'hôtel du Luxembourg ». D'aucuns ont voulu et cru pouvoir l'attribuer à Jules Canonge lui-même, admettant que l'indication de la prétendue découverte sur le volet de l'hôtel serait un simple jeu et que cette allégation n'aurait eu d'autre but que de conserver l'anonymat au véritable auteur. M. *Clauzel* résiste à cette conviction. L'écriture, l'orthographe, les ratures, d'autres motifs ou observations encore lui semblent repousser cette hypothèse. Jules Canonge était assez capable et soigneux pour mettre définitivement au point cette sorte d'*Ode* à la gloire de Nimes. Certains critiques ont suffisamment noté son amour-propre et le lui ont trop reproché pour qu'il soit permis de croire qu'il n'eût pas reculé devant le désir de se citer parmi les illustrations de notre pays.

Quoiqu'il en soit de ces considérations, le problème demeure. Ne vaut-il pas d'être étudié, élucidé, si possible, et résolu ?

M. *l'abbé Goiffon* termine la séance par la lecture de son étude sur la *Fondation de la Collégiale de Beaucaire*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

L'Académie entre en vacances pour un trimestre (Art. 50 du règlement).

Séance du 4 novembre 1899.

Les vacances trimestrielles de la Compagnie ayant eu lieu réglementairement (art. 50) durant les mois d'août, septembre et octobre, l'Académie a repris, le samedi 4 novembre, le cours régulier de ses réunions.

Étaient présents : MM. Bardon, *président* ; Doze, Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, Maurin, comte de Balincourt, marquis de Valfons, Ducros, Benoît-Germain, Bruneton, Reinaud, Daudet, abbé François Durand, Maruéjol, Carrière, abbé Delfour, général Bertrand, *membres résidants* ; colonel Robin, *correspondant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 29 juillet est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques qui sont arrivées nombreuses pendant les vacances, d'envoi des Sociétés correspondantes.

Il y joint, de la part des auteurs, les hommages suivants :

ALEXANDRE DUCROS : *Fleurs d'Asphalte, poésies*, avec cette mention : *Exemplaire n° 51 imprimé spécialement pour l'Académie de Nîmes*.

A. DE FOVILLE : *Enquête sur les conditions de l'habitation en France. — Les maisons-types* (Tome II).

E. PILOT DE THOREY, *secrétaire de la SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE L'ISÈRE* : *Catalogue des Actes du Dauphin Louis II devenu le roi*

de France Louis XI relatifs à l'Administration du Dauphiné (en deux volumes).

P. H. BIGOT : *Manosque, ses origines, son passé.*

ABBÉ BRUN, CURÉ DE THÉZIERS, *correspondant* : *Mlle Bérouard, fondatrice de la Charité de Bagnols.*

M. le secrétaire annonce que, pendant les vacances, M. Darboux, doyen de la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, membre de l'Institut, *membre honoraire* de la Compagnie, a été élevé au grade de *Commandeur de la Légion d'honneur.*

M. le secrétaire communique l'accusé de réception (9 août 1899) par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts des *Mémoires de l'Académie* (année 1898) pour les échanges avec les Sociétés correspondantes, françaises et étrangères, avec remerciements pour l'envoi des 5 exemplaires de ces *Mémoires* et du *Bulletin* (même année) destinés à la Bibliothèque des Sociétés Savantes.

Même accusé de réception (10 octobre 1899) par le même Ministère avec remerciements pour le même envoi à la Direction des Beaux-Arts.

M. le secrétaire donne lecture d'une circulaire (15 juillet 1899) du Ministère du Commerce relative au *Congrès international de Numismatique*, qui se tiendra à Paris, les 14, 15, 16 juin 1900. Il dépose avec cette circulaire le *Règlement* et le *Programme* de ce congrès, qui l'accompagnent.

Communication est donnée d'une circulaire (20 juillet 1899) du Ministère du Commerce, qui a trait au *Congrès international des Traditions populaires* (Paris, 1900) et du *Règlement* qui la suit.

Enfin, lecture est faite d'une circulaire (24 octobre 1899) adressée par le *Comité d'installation du groupe V* (Electricité) de l'Exposition Universelle de 1900 et relative à l'*Exposition Centennale Rétrospective* de la science et de l'industrie électrique.

M. le secrétaire donne connaissance de la

Circulaire n° 1 de la Direction des Beaux-Arts, au sujet de la *Session de 1900*. En voici les parties essentielles :

« Palais-Royal, le 1^{er} septembre 1899

» MONSIEUR,

» Par arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en date du 8 août 1899, la 24^e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements s'ouvrira, en 1900, à l'école des Beaux-Arts, rue Bonaparte, n° 14, le mardi de la Pentecôte, 5 juin 1900.

» Les mémoires préparés en vue de cette session devront m'être adressés, à la Direction des Beaux-Arts, rue de Valois, n° 3 (bureau de l'Enseignement et des Manufactures nationales), avant le 25 mars 1900, *terme de rigueur*, pour être soumis à l'examen du Comité des Sociétés des Beaux-Arts, chargé de désigner ceux qui pourront être lus en séance publique.

» Le grand nombre des communications m'oblige à rappeler aux auteurs qu'il leur est accordé vingt minutes, au plus, pour lire ou résumer leurs travaux. *Les mémoires qui, à l'impression, exigeraient plus de vingt pages du format du Compte rendu devraient être l'objet de suppressions qui seraient demandées aux auteurs avant la mise sous presse.*

» Les auteurs sont également prévenus que, désormais, les copies de pièces inédites jointes aux mémoires soumis à l'examen du Comité, devront être, s'il est possible, authentiquées, soit par les directeurs des dépôts d'archives, soit par les notaires, soit par les propriétaires des papiers communiqués.

» Je ne crois pas utile de vous rappeler longuement ce dont l'expérience des sessions précédentes vous a fait juge, à savoir le caractère particulier des études que le Comité des Sociétés des Beaux-Arts apprécie et accueille de préférence. La mise au jour de documents inédits

dits sur les artistes ou les monuments de nos provinces, tel est le but que doivent se proposer les délégués des Sociétés des départements désireux de prendre part aux sessions annuelles.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre et par autorisation

Le Directeur des Beaux-Arts,
Membre de l'Institut,

H. ROUJON. »

« N. B. — Chaque année, les auteurs des mémoires acceptés par le Comité et insérés dans le Compte rendu de la session demandent à la Direction des Beaux-Arts l'autorisation de faire des tirages à part de leurs travaux. MM. les auteurs sont prévenus qu'ils peuvent traiter, pour les tirages à part, avec l'éditeur du compte rendu, sans que la Direction des Beaux-Arts ait à intervenir en aucune manière dans ces négociations. Il ne sera donc pas répondu aux lettres des collaborateurs du Comité qui auraient trait à cette question. — Les tirages à part ne sont livrables aux auteurs qu'après l'achèvement et la distribution du Compte rendu de la session. »

M. le président *Bardon* s'adresse à ses confrères en ces termes :

« MESSIEURS,

» Il y a plus de trois mois que nous ne nous sommes pas réunis, et trois mois sont un long espace dans la durée habituelle de la présidence de notre Compagnie ; aussi c'est avec plaisir que j'ai vu arriver la fin de nos vacances et c'est avec joie que je vous retrouve tous. Un de nos confrères nous a bien quittés, mais son départ a été motivé par un avancement qui a comblé son désir et consacré son mérite ; d'ailleurs, M. Rocafort s'est éloigné de nous sans sortir de nos rangs ; dans une lettre que je vais vous lire, il indique son intention de continuer à être des nôtres ; il devient membre non résidant, voilà tout.

» Pendant le trimestre qui vient de s'écouler, la liquidation de la succession Maumenet a continué ; la vente des immeubles est terminée et a produit en bloc 107.050 fr. ; mais nous avons eu à verser environ 13.400 francs pour les droits de mutation par décès. Grâce à l'obligeance de M. le Directeur de l'Enregistrement du département, nous avons été dispensés de payer provisoirement le droit en sus ; l'instance reprendrait si ce provisoire ne devenait pas définitif. Du reste, M. le secrétaire perpétuel, qui a dans cette liquidation la tâche la plus lourde, vous exposera avec plus de détails la situation.

» Le travail considérable que nous avait lu M. Clavel pendant les séances de janvier et de février a déjà paru. Vous avez pu voir dans la presse le jugement porté sur cet ouvrage par des connaisseurs ; un exemplaire de ce bon livre a été mis généreusement à la disposition de chacun des membres de la Compagnie ; je remercie publiquement M. Clavel en mon nom et au nom de vous tous.

« Vous dire de continuer à travailler, Messieurs, est inutile ; le passé garantit l'avenir. »

Voici la lettre de M. Rocafort :

« Paris, 1^{er} novembre 1899.

» MON CHER PRÉSIDENT,

» Malgré que les tracas d'une nouvelle installation doublés de mes débuts à Saint-Louis m'absorbent beaucoup, je trouve néanmoins le temps de reporter souvent ma pensée vers Nîmes et sur tout ce que j'y ai laissé de cher à mon cœur. L'Académie tient une place de choix parmi ces souvenirs pleins de regrets. Je ne me faisais pas un devoir d'y être assidu, c'était un plaisir de me retrouver chaque fois au milieu de confrères si aimables et si érudits. J'ai voulu vous exprimer mes sentiments

à la veille de votre rentrée, et je vous serai bien obligé d'en faire part à ces Messieurs. Dites-leur que je serai enchanté chaque fois que je les reverrai ici, et aussi chaque fois que, de passage à Nîmes, il me sera permis d'assister à une de vos séances.

» Et pour vous en particulier, mon cher président, homme de courtoisie et de décision s'il en fût, veuillez agréer l'assurance de mon respectueux dévouement.

Jacques ROCAFORT. »

A la suite, M. le secrétaire perpétuel donne des détails précis sur l'état de la réalisation de la *succession Maumenet*. Il espère pouvoir en communiquer prochainement le règlement complet.

Il informe la Compagnie de ses démarches pour la liquidation du *Legs Sabatier*. La demande en autorisation, arrêtée à la Préfecture par le procès entre le Consistoire, également légataire de Sabatier, et les héritiers de celui-ci, va être enfin adressée au Conseil d'Etat, ce procès ayant reçu une solution définitive.

M. le secrétaire communique deux lettres de M. U. Dumas, de Baron, correspondant.

La première, du 15 octobre dernier, a trait à une pierre sculptée, entr'autres vestiges d'un oppidum romain remarqué à Cornillon près Goudargues. M. Dumas a cru voir dans cette sculpture, dont il envoie une reproduction en un dessin qu'il a fait de mémoire, *Cupidon décochant un trait à Vénus sortant de l'onde*, « ainsi, dit-il, que semble le faire croire l'oiseau, aquatique probablement, qui tient en son bec le sceptre de Neptune ».

La seconde (21 octobre) rapporte une découverte récente faite par M. Dumas d'une nouvelle série de *Tumuli* (au total 31, dont deux ont plus de 20^m de diamètre). Elle était accompagnée de fragments de poterie trouvés dans un *Tumulus* de Baron, et dans un de Belvèzet, qui paraissent appartenir les uns et les autres à l'âge du bronze.

M. *Dumas* avait joint à cet envoi une médaille de *Crispus*, très bien conservée, par lui trouvée à *Brugetia*.

Tous ces objets, selon le désir de M. *Dumas*, ont été remis par M. le secrétaire perpétuel à M. Goudard pour le musée de la Maison Carrée.

L'Académie apprend avec satisfaction que M. *Dumas* prépare sur ce sujet une communication complète et de plus près étudiée.

M. *Carrière* dit qu'il a visité les endroits où M. *Dumas* a fait ses découvertes, mais que ces terrains, antérieurement fouillés, avaient conservé peu d'objets très intéressants.

M. *Clauzel* signale, dans la REVUE ÉPIGRAPHIQUE N° 94. — Juillet, Août, Septembre 1899, les numéros 1299 et 1300. Le premier comporte un *Fragment d'építaphe avec des noms celtiques*; le second cite une *Építaphe*: « Estampages et renseignements de M. Carrière, conservateur du Musée archéologique de Nîmes ».

M. le secrétaire fait part de la note suivante, parue à la fin du mois d'août dernier dans un journal local :

« UN DOCUMENT ÉPIGRAPHIQUE RETROUVÉ. — Les archéologues apprendront avec plaisir que le document numéro 3291 du *Corpus*, qui avait disparu depuis plus d'un siècle, vient d'être retrouvé. Il avait été connu de Ménard (*t. VII, p. 278,*) et de Séguier, mais tous les savants qui ont écrit après eux avaient signalé sa disparition.

» C'est une pierre d'environ 60 centimètres de côté, entourée de riches rinceaux portant l'inscription suivante :

M·VERII·VICTORIS
DECVRION·COL·
IUL·AVG·APOLINAR·
REIOR·ITEM·COL·
AVG·NEM·ORNAM·
VIVOS·SIBI·ET·SVIS·
FECIT

» Cette pierre servait de revêtement au barrage de l'écluse du moulin Vilard, près Cais-sargues, qu'on répare en ce moment. Elle a été donnée par M. de Boyve, propriétaire, au Musée lapidaire, où elle a été apportée hier par les soins de M. Picheral. »

Nous ajoutons la lecture de l'inscription, que le journal en question n'a pas donnée :

(*Diis manibus*) M(arci) Verii Victoris, decu-
rion(i) col(oniae) jul(iae) aug(ustae) apolinar(i)
Reior(um) item col(oniae) aug(ustae) nem
(*ausensium*) ornam(entario), vivos (1) sibi
et suis fecit.

M. de Balincourt commence la lecture de son étude sur *Jehan le Forestier, Seigneur de Vauvert (1464-1494)*.

M. Bondurand lit la note suivante sur *Le buste de Léon Alègre* et dépose divers documents relatifs à l'inauguration de ce buste à *Bagnols-sur-Cèze*, patrie de ce confrère décédé.

« Le 26 septembre 1899, a eu lieu à Bagnols, dans la salle des peintures du Musée, une fête simple et touchante, l'inauguration du buste de Léon Alègre, fondateur de la Bibliothèque-Musée de cette jolie ville. Le buste en bronze est du sculpteur Charpentier, et le piédestal est en marbre vert de mer.

» La municipalité, Madame Garidel, fille du fondateur, M. Eugène Thome, ont contribué à la dépense du monument, diminuée par des concessions spontanées de l'éminent statuaire.

» Assistaient seulement à la cérémonie, faute d'une plus grande place, les représentants de la ville et les membres du comité de la Bibliothèque-Musée et leurs invités, réunis dans un même sentiment de reconnaissance et d'affection pour leur ancien maître de dessin.

» Des allocutions ont été prononcées par

(1) *Vivos pour vivos.*

MM. Dupin, président du comité, le Maire, Guiminel, architecte, et Nouguier, toutes empreintes de la plus sympathique émotion. Les journaux de la région, sans distinction de parti, se sont unis pour rendre hommage à la mémoire d'un homme de bien.

» Passionné pour l'art, la science et l'archéologie, Léon Alègre a eu la gloire d'organiser, dans sa ville natale, le plus ancien et le plus important des musées cantonaux de France. Il eut à cœur de faire participer ses concitoyens aux jouissances que lui-même avait trouvées dans l'étude ; il provoqua des dons importants, qui vinrent s'ajouter aux siens propres, et son ardeur galvanisa pendant plus de trente ans toutes les bonnes volontés.

» Digne héritière du zèle de son père pour le bien public, Madame Garidel, secondée par le dévouement de M. Truphémus, bibliothécaire, est aujourd'hui l'âme de la fondation paternelle. Elle sollicite la reconnaissance de la Bibliothèque-Musée comme établissement d'utilité publique, ce qui lui permettrait de s'administrer elle-même, et provoquerait des dons et legs.

» La bibliothèque, après avoir fait d'abord partie du musée, est actuellement installée dans la maison du docteur Malet, qui l'a léguée à la ville dans ce but. Elle reçoit d'assez nombreux périodiques.

» Le musée est dans la belle maison Madier, convertie en Hôtel-de-Ville. Il occupe six salles consacrées à l'histoire naturelle, à l'agriculture, à l'industrie, à l'archéologie, aux arts industriels et aux beaux-arts.

» Né en 1813, mort en 1884, Léon Alègre appartenait à l'Académie de Nîmes depuis 1863. L'Académie se souvient encore de la spirituelle et vivante notice que M. l'abbé Delacroix a consacrée à son ami dans nos *Mémoires* de 1886.

» J'ai connu Léon Alègre dans les dernières années de sa vie, attristé par la maladie, mais plus dévoué que jamais à son œuvre, et le

visage éclairé par cette bonté communicative qui le faisait aimer de tous. Il s'animait facilement, et ses éclairs de gaieté disaient ce qu'avait dû être sa verve d'autrefois. Il me conta d'une façon charmante l'hommage délicat que lui avait rendu M. Allmer, le patriarche de l'épigraphie latine en France. Allmer supposa une inscription romaine trouvée à Bagnols chez une espèce de fée antique. C'était un piédestal en marbre de Paros, ayant supporté une statue. On y lisait, en style épigraphique excellent, les services rendus à son pays par un disciple des muses dont le nom ne pouvait plus se lire, mais qui n'était autre que Léon Alègre.

» C'est ainsi que s'écoula cette vie si pure si désintéressée, si dévouée à l'éducation populaire, qu'elle n'a cessé de grandir dans le souvenir, dans le cœur des Bagnolais. Alègre aurait pu prendre pour devise le mot de Goethe : « De la lumière ! »

L'heure avancée n'a pas permis d'épuiser l'ordre du jour dont la suite a été renvoyée à une prochaine réunion.

La séance, sur ce, est levée.

Séance du 18 novembre 1899.

Présents : MM. Bardon, *président* ; Doze, Bondurand, Clavel, Simon, Mæzel, Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Ducros, comte de Curières de Castelnau, abbé Julien, Daudet, Barral, Maruéjol, abbé Delfour, Delamare, Nadal, *membres résidants* ; colonel Robin, *correspondant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 4 novembre est lu et adopté.

M. Bruneton, *trésorier*, retenu par un deuil de famille, se fait excuser de ne pas assister à la séance.

M. le *secrétaire* fait le dépôt des publications périodiques que les Sociétés correspondantes ont fait parvenir dans la quinzaine écoulée.

A l'unanimité et d'acclamation est nommé *membre honoraire* M. Gaston Griolet, Maître des Requêtes honoraire au Conseil d'Etat, vice-président du Conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer du Nord, jurisconsulte, auteur de plusieurs ouvrages de droit, officier de la Légion d'honneur.

En conformité de l'art. 15 du règlement, M. le *président* consulte l'Académie sur le remplacement de M. Rocafort, devenu *membre non résidant*. La vacance de son siège de *membre résidant* est déclarée. Le registre des présentations est ouvert immédiatement ; il sera fermé à la fin de la prochaine réunion de quinzaine.

On passe aux lectures annoncées.

M. le colonel Robin, correspondant, donne connaissance de son travail sur *La mort de Mokrani*

M. Bondurand communique son étude sur *l'Appel des Consuls de Saint-Quentin en 1377*.

Enfin, M. de Balincourt termine la lecture de son mémoire sur *Jehan le Forestier, seigneur de Vauvert (1464-1494)*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

M. le président annonce le décès de M. Allmer, membre honoraire depuis le 23 mai 1891, dont il rappelle les grands travaux épigraphiques : Inscriptions de Vienne, de Lyon, de Trion. Revue épigraphique du Midi de la France. Le procès-verbal mentionnera les profonds regrets que cette perte inspire à la Compagnie.

Séance du 2 décembre 1899.

Présents : MM. Bardon, *président* ; Bon-
durand, Clavel, Simon, Mazel, Gustave Fabre,
Maurin, comte de Balincourt, Ducros, Brunet-
ton, Reinaud, Daudet, Maruéjol, général Ber-
trand, Lavergne, *membres résidants* ; colonel
Robin, *correspondant* ; Clauzel, *secrétaire
perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 18 novem-
bre est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications
périodiques des Sociétés correspondantes qu'il
a reçues dans la quinzaine écoulée.

Il y joint, de la part des auteurs, les hom-
mages suivants :

AD. THIEULLEN : *Silex anti-classiques pré-
sentés à la Société normande d'Etudes préhis-
toriques.*

LÉON GUÉRIN : *Les antidreyfusards sur
la sellette. — Etude de mœurs.*

LÉON GUÉRIN : *Gare la famine ! Avis aux
nationalistes.*

M. le *secrétaire* dépose le *Bulletin de la
Commission météorologique du département
du Gard* (n^{os} 171. — Juillet ; 172. — Août ; et
173. — Septembre 1899).

M. le *président* annonce le décès de M.
Allmer, *membre honoraire* depuis le 23 mai
1891, dont il rappelle les grands travaux épi-
graphiques : Inscriptions de Vienne, de Lyon,
de Trion. Revue épigraphique du Midi de la
France. Le procès-verbal mentionnera les pro-
fonds regrets que cette perte inspire à la Com-
pagnie.

M. le président transmet les remerciements pour sa récente élection de *membre honoraire* que lui a ainsi adressés M. *Gaston Griolet*.

« Paris, 24 novembre 1899.

» MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

» Je suis très touché de l'honneur que l'Académie de Nîmes veut bien me faire en m'admettant au nombre de ses membres honoraires, d'autant plus que je n'y ai guère d'autre titre que mon attachement aux institutions de notre chère petite patrie commune, l'intérêt que j'ai toujours pris aux travaux de votre savante Compagnie et l'amitié qui me lie depuis tant d'années à plusieurs de vos confrères.

» J'espère bien pouvoir assister quelquefois aux séances de l'Académie et peut-être même quelque jour soumettre à son jugement quelque travail d'un caractère un peu plus général que mes écrits antérieurs.

» Mais je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien être, dès à présent, auprès des membres de l'Académie, l'interprète de mes sentiments de reconnaissance, en même temps que d'agréer, avec les remerciements particuliers que je vous dois, les amitiés dévouées

» de votre

» GASTON GRIOLET. »

M. *Simon* dépose la copie d'une lettre écrite de *Nîmes*, le 17 février 1861, à M. le Directeur de la Monnaie, à Paris, pour lui faire une commande de 100 médailles d'argent, par M. *Nicot*, secrétaire perpétuel de l'Académie du Gard. Cette communication est relative à la question des jetons de présence, que M. *Clauzel* se propose d'étudier.

M. *Ducros* donne lecture d'une Epître en

vers à Louis Roumieux, le félibre de la Tour-Magne. Elle est intitulée : *En Afrique*.

M. Mazel lit son étude sur un *Félibre Nimois*. — *Quelques notes sur l'œuvre poétique de M. Louis Bard*.

Enfin, M. Clauzel communique diverses poésies de M. l'abbé Roux, correspondant : *L'Automne*, sonnet imposé à un concours où il a obtenu le grand diplôme d'honneur. — *Les Premiers lilas*, sonnet imposé à un concours où il a obtenu le premier prix. — Un quatrain : *Le commandant Marchand*. — Un *Sonnet à Coppée*, qui a aussi obtenu le grand diplôme d'honneur à un récent concours.

Conformément à sa résolution du 18 novembre dernier, l'Académie clot le registre de présentation pour la place de *membre résident* devenue vacante par le changement de domicile de M. Rocafort. Après avoir constaté la date de la candidature inscrite le même jour 18 novembre, elle fixe l'élection à l'expiration du délai réglementaire de 28 jours de cette époque, soit au 16 décembre courant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 16 décembre 1899.

Présents : MM. Bardon, *président* ; abbé Ferry , Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, marquis de Valfons, comte de Curières de Castelnau, abbé Julien, Enjalbert, Reinaud, Barral, Maruéjol, abbé Delfour, Delamare, général Bertrand, Laver-gne, Jouve, Nadal, *membres résidants* ; frère Sallustien Joseph, *membre non résidant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qu'il a reçues dans la dernière quinzaine.

Il offre, de la part des auteurs, les hommages suivants :

ALBERT ROUX : *Béluquéto, poésies patoises*.

GASTON DARBOUX : *Miscellanées biologiques dédiées au Professeur Alfred Giard à l'occasion du XXV^e Anniversaire de la fondation de la Station Zoologique de Wimereux (1874-1899)*.

J. DE SAINT-VENANT : *Anciens vases à bec. — Etude de géographie céramique*.

M. le *secrétaire* fait agréer les excuses de M. Bruneton, trésorier, qu'une indisposition retenant chez lui empêche d'assister à la séance.

Communication est donnée par le *secrétaire* d'une lettre du 14 courant par laquelle la SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES SCIENCES NATURELLES

DE NIMES annonce qu'elle célébrera, par une séance publique, le 28^e anniversaire de sa fondation, le samedi 23 décembre, au quai de la Fontaine, n^o 6, et prie M. le président et MM. les membres de l'Académie de vouloir bien y assister.

M. le président annonce que *Mgr Fuzet*, évêque de Beauvais, *correspondant*, vient d'être promu à l'archevêché de Rouen. Il lui envoie ses félicitations et celles de la Compagnie.

Le procès-verbal mentionnera l'honneur fait à l'un des membres les plus anciens de l'Académie.

A cette occasion, *Mgr Fuzet*, archevêque de Rouen, et *Mgr Fabre*, évêque de la Réunion, sont d'acclamation classés parmi les *membres honoraires*.

M. le président dit ensuite : « M. Doze n'a pu venir à notre réunion ; mais il m'informe qu'il a achevé son tableau représentant *Le Christ recevant sa famille dans le Ciel*. Avant de le livrer à celui qui l'a commandé, notre confrère, suivant l'usage, nous invite à l'aller voir dans son atelier, demain dimanche, lundi et mardi, après-midi. Je profiterai de son invitation dès demain et beaucoup d'entre vous, j'en suis sûr, feront comme moi et saisiront cette occasion pour témoigner leur vive sympathie à notre illustre peintre. Quant à celui qui a commandé cette toile, je ne le nommerai pas : il est de l'Académie ; double motif pour nous de nous réjouir. »

Sans indiscretion, le procès-verbal peut trahir le nom de ce Mécène : c'est M. l'abbé Julien.

« A propos de peinture, continue M. le président, un souvenir : En juillet 1897, la SOCIÉTÉ D'EMULATION D'ABBEVILLE, fondée en 1797, célébra son centenaire. Elle organisa, à cette occasion, une exposition d'œuvres d'art. Mon frère y remarqua : 1^o Un tableau de *Charles Natoire*, peintre Nimois

» (1700-1777), représentant une *Léda*. Ce ta-
» bleau, exposé sous le n° 155 par M. et
» Mme Rinuy, mesure : H. 0^m90, L. 0^m75. La
» Léda, demi-nue, à la figure toute gracieuse,
» au corps bien modelé, d'un coloris un peu
» laiteux, est accroupie, à peine couverte d'un
» léger voile, caressant le cygne ; derrière elle,
» une suivante, et au-dessus, deux amours
» voltigeant dans les airs ; 2° Une des rares
» estampes en couleur, à la sanguine, du pein-
» tre-graveur *Subleyras* (1699-1749), d'Uzès.
» Cette œuvre, qui appartient à M. Ernest
» Prarond, porte le titre : *Repas chez Simon le*
» *Pharisien*. Elle était exposée sous le n° 680
» (H. 0^m35, L. 0^m75). Elle est d'un grand style,
» d'une belle ordonnance. Cette peinture, com-
» posée et gravée par l'auteur à Rome, est rele-
» vée parmi ses œuvres par Siret et se trouve
» au musée du Louvre. » Ainsi s'exprime,
» dans son *Aperçu rétrospectif*, M. Em. Deli-
» gnières, président de la SOCIÉTÉ D'EMULA-
» TION D'ABBEVILLE. »

L'ordre du jour porte l'élection d'un *mem-
bre résidant*. Le scrutin auquel il est procédé
compte vingt votants. Le *colonel Robin* obtient
20 suffrages. Il est proclamé en remplacement
de M. *Rocafort* devenu *membre non résidant*.

Avant de passer aux lectures annoncées, M.
Bondurand demande et obtient la parole pour
communiquer les passages essentiels d'une let-
re qu'il a reçue en sa qualité d'archiviste
départemental. Voici ces fragments :

Exposition Universelle
DE 1900.

« 4, rue Gustave Flaubert.

Groupe XII — Classe 71

» Paris, 13 décembre 1899.

Comités d'admission

ET D'INSTALLATION

« MONSIEUR,

» Je suis chargé officiellement par le Comité
» de l'Exposition universelle de 1900 d'organi-
» ser le *Musée rétrospectif des Fêtes publi-*
» *ques et privées*, qui ira de la Renaissance
» à nos jours, sans écarter cependant ce qui
» serait intéressant du moyen âge.

» Ce Musée sera composé de tableaux, es-
» tampes, livres, insignes, cocardes, banniè-
» res, affiches, oriflammes, costumes, caricatu-
» res, tapisseries, maquettes, menus, faïences,
» enfin de tous les documents qu'il sera pos-
» sible de réunir, provenant tant de la pro-
» vince que de Paris et se rattachant aux sa-
» cres, entrées solennelles, spectacles forains,
» représentations de gala, ascensions de bal-
» lons, 14 juillet et 15 août, pèlerinages, inau-
» gurations et poses de premières pierres,
» processions, revues, carrousels, courses,
» banquets, feux d'artifices et même pompes
» funèbres.....

» Vos Arènes ont servi à bien des manifes-
» tations de la vie en plein air. Le Jardin de
» la Fontaine, les allées du Mont Cavalier ont
» donné lieu à de nombreuses fêtes dont les
» souvenirs doivent être conservés par des
» objets ou par des dessins. Les divers ré-
» gimes qui ont gouverné notre pays et sur-
» tout les guerres religieuses ne sont pas
» sans avoir laissé des traces intéressantes...

» PAUL EUDEL. »

Après cette communication, *le frère Sallustien Joseph*, membre non résidant, donne lecture de son mémoire sur ses *Découvertes préhistoriques dans la grotte de Seynes, canton de Vézénobres*. Il accompagne sa lecture de la présentation des objets aussi curieux que nombreux et riches par lui trouvés dans cette grotte. Cette très intéressante communication sera insérée au volume des *Mémoires* de l'année courante.

M. *Reinaud*, membre de l'Académie, présent à la séance, et Maire de Nîmes, veut bien accorder au frère Sallustien Joseph une somme de 200 fr. à prendre sur le budget des Musées archéologiques de la ville pour permettre et faciliter la continuation des fouilles entreprises. Le Frère accepte avec reconnaissance cette offre bienveillante et gracieuse.

M. *Lavergne* commence son étude sur l'*Automobilisme*.

M. *Gustave Fabre* fait son rapport sur les *Œuvres posthumes de Bigot*. Il s'exprime ainsi :

« J'ai accepté la mission de vous dire aujourd'hui quelques mots d'un volume contenant les dernières œuvres de notre ami, M. A. Bigot ; quelques mots seulement, car plusieurs de ses poésies, nouvelles pour le grand public, ne l'étaient pas pour notre Académie qui en avait eu la primeur. Ainsi je n'ai à vous parler ni *dou Maou marida*, ni *dou Caladoun de l'our*, ni *dou Rinar et li rasin*, ni *dou Capélan dé Jupiter*, ces fables qui ont agrémenté les plus récentes de nos réunions annuelles, et je ne dirai rien non plus de l'*Armounio*, cette page délicieuse qui fut avec tant de bonheur la note gaie de la séance à laquelle assistait M. Gaston Boissier. Et comme ce sont là les pièces importantes de la portion patoise du volume, il me restera peu de chose à vous dire des autres pièces, feuillets d'album, fragments ou poésies de circonstances. Quelqu'un a exprimé d'ailleurs, d'une

manière générale, cette pensée que le posthume donne peu. Ce jugement est exact d'ordinaire ; les œuvres que l'auteur a laissées dans son secrétaire ou bien auxquelles il n'a pu mettre à temps la dernière main risquent fort d'ajouter peu de chose à sa gloire. Pourtant il eût été fâcheux que ces feuillets n'eussent point vu le jour, et l'on comprend le sentiment pieux qui a déterminé leur impression. Du festin littéraire qu'a offert au public, pendant sa vie, un auteur de mérite, il est bon de ramasser les morceaux, même les miettes au besoin, pour que rien ne se perde, selon un mot de l'Écriture Sainte, et je veux, en montrant quelques reliefs de cette agape, justifier mon appréciation. C'est d'abord un *Brendis* dans quelque réunion de Félibres ou de Cigaliers. C'est encore un salut *A la nouvele annado*. C'est enfin la pièce très simple et très émue qui s'appelle *Uno mèro*.

(Lecture est donnée de ces pièces)

• J'ai dit plus haut que ce volume était à deux compartiments ; à côté du patois, le français, et la grosse part, la portion la plus longue du livre nous fait retrouver un Bigot que nous avons un peu perdu de vue, celui qu'ont salué les lettres placées au commencement du volume, celui qui a écrit les *Rêves du foyer*. Ce titre reparait d'ailleurs en tête des *Œuvres posthumes*. Or ici les citations se presseraient nombreuses sous ma plume et je voudrais pouvoir vous lire *Pensée du matin*, *Une larme*, *La veillée de la veuve*, *La guerre*, *Les larmes du Christ*, et plusieurs autres encore. Mais il faut se borner et je m'en tiens à trois : *Loin des miens* tout d'abord. Puis les strophes *A un petit enfant*. Enfin les vers *A Jean Reboul*.

Lecture est encore donnée de ces pièces dont la dernière se termine ainsi :

Fils du peuple et fils de la lyre,
Ivre d'art et de liberté,
Il vit ! et son pâle sourire
Rayonne d'immortalité.

— Nemausa, sois heureuse et fière
De lui consacrer cette pierre,
Car son triomphe c'est le tien.
Il fut, celui que ton cœur fête,
Plus qu'un penseur, plus qu'un poète,
Plus qu'un sage : Il fut un chrétien !

» Je m'arrête, Messieurs ; j'ai eu quelque douceur, une douceur, hélas ! vous le sentez, qui ne va pas sans beaucoup de tristesse, à vous entretenir encore d'un confrère si regretté, et à dessein, en terminant, j'ai voulu choisir cette pièce qui associe dans notre souvenir respectueux et sympathique deux noms dont notre ville et notre Académie ont le droit d'être fières : Jean Reboul, Antoine Bigot. »

M. *Bardon* rend compte de la manière suivante du récent hommage fait par M. Albert Roux de ses poésies patoises : *Béluguéto* :

« Dou moumén qué la pouésio ès uno flamo, la flamo ès un fio, et lou fio avan dé landa ès bélugo. »

» M. Roux nous envoie de Sanilhac des petites bélugo, des béluguéto.

» Ces béluguéto annoncent-elles un feu prochain ardent ?

» Dans la première partie, je vois quatre pièces : *L'Enfan et la mèro*, *l'Ange et la mèro*, *Lou prumié enfantoun*, *Un poutoun d'enfan*.

» Nous ne pouvons voir ces titres sans nous rappeler *l'Ange et l'Enfant*, de Reboul. Voici le résumé de la pièce de M. Roux :

« La mère vient de perdre son enfant ; elle lève les yeux vers le ciel ; une étoile nouvelle y brille ; elle croit que c'est son fils.

» M. Roux étend ensuite son horizon ; ce n'est pas seulement son nid qu'il chante, c'est tout son village et sa campagne avec ses marguerites, ses oiseaux, etc.



» Mais la femme n'est-elle pas le chef-d'œuvre de la création ? M. Roux a aimé, il a donc souffert et pleuré ; mais ses sanglots sont-ils immortels ? Vous en jugerez vous-mêmes ; je ne veux pas vous influencer.

» Dans la troisième partie, M. Roux mêle à ses vers quelques morceaux de prose. Il a bien raison de dire :

« Moun nis ès lou pé bèou ». Ici je lis sa pièce : *Moun Vilaje*. Qu'il y reste, qu'il n'aille pas courir après la renommée, après les palmes, après les académiciens des villes.

» Erous ès lou poète que viou din soun vilaje ».

» *O fortunatos nimium !*

» Comme Tityre, qu'il continue à félibréger. »

Enfin, M. *Clauzel* communique le sonnet suivant, qui vient d'être couronné à un concours poétique, de M. l'abbé *Roux*, correspondant.

À MONSIEUR P. .

MÉDECIN

O Muse ! redis-moi dans un doux chant d'ivresse
Les beautés du séjour habité par les Dieux.
Que les sons de ma lyre en sons harmonieux
S'étendent à l'écho des rives du Permesse.

C'est là qu'est, entouré de rayons glorieux,
L'immortel Esculape. Auprès de lui se presse
Le noble dévouement, à l'œil plein de tendresse
Et que sa modestie aime à cacher aux yeux.

Plutus est délaissé ; mais tous les sacrifices
S'offrent à la Science, à l'Art, saintes milices.
Tel est votre horizon, vénérable docteur !

Vos fils en seront fiers, ils suivront votre trace,
Et comme les grands noms qu'aucun siècle n'ef-
[face
Votre nom, de l'Oubli, sera triomphateur.

L'heure avancée n'a pas permis d'épuiser
l'ordre du jour, qui est continué à la prochaine
réunion.

La séance est levée.

MONSIEUR P

Séance du 30 décembre 1899.

Présents : MM. Bardon, *président* ; Bondurand, Simon, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, Ducros, abbé Julien, Enjalbert, Allard, Daudet, abbé François Durand, Maruéjol, abbé Delfour, général Bertrand, Lavergne, Jouve, Nadal, colonel Robin, *membres résidants* ; Bruguiet-Roure, *membre non résidant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le dépôt des publications périodiques que les Sociétés correspondantes ont fait parvenir depuis la dernière réunion.

Il dépose également les ouvrages suivants qu'il a reçus en hommages offerts à l'Académie par leurs auteurs :

A. LOMBARD-DUMAS : *La sculpture préhistorique dans le département du Gard.*

CHANOINE ULYSSE CHEVALIER : *La Renaissance des études liturgiques* (2^e Mémoire).

CHARLES BÉNÉZECH : *De l'autorité centrale dans l'Eglise réformée.* — Thèse pour le Doctorat. — Université de Toulouse. — Faculté de droit.

ANTOINE MANDOUL : *Les eaux d'alimentation de la ville de Toulouse.* — Thèse pour le Doctorat en médecine. — Université de Toulouse.

J. DE REY-PAILHADE : *Projet d'établissement d'un système mètre-gramme-jour pour l'unification des mesures physiologiques.*

J. DE REY-PAILHADE : *Décimalisation du jour et du cercle.*

M. le président félicite M. le colonel Robin de son élection, à la précédente réunion, au siège de *membre résidant* laissé vacant par le départ de M. Rocafort. Il dit que M. Robin, déjà *correspondant*, a assez fait valoir ses mérites par les travaux qu'il a fournis à l'Académie, pour qu'il soit inutile d'insister sur l'heureux choix de la Compagnie. M. le colonel Robin remercie M. le président et ses confrères de l'avoir plus intimement admis au sein de l'Académie.

M. le président transmet l'invitation préfectorale pour les visites officielles du 1^{er} janvier 1900 et donne rendez-vous à ses confrères dans ce but à une heure et demie, lieu ordinaire des réunions.

M. le secrétaire annonce que, le 21 décembre courant, est décédé M. Huguet, titulaire de l'un des deux usufruits imposés à l'Académie par le testament de M. Ernest Sabatier. Il s'occupera activement dans l'intérêt de la Compagnie des mesures que comporte cet événement.

On passe aux lectures annoncées.

M. Maurin donne connaissance de son travail sur *Les Etats de services d'un soldat de la République.*

M. l'abbé Delfour communique son étude sur *Taine considéré comme critique littéraire.*

Enfin M. Simon lit la première partie de la *Relation d'un voyage d'Anduze à Amsterdam (1770).*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.